



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Analyse des prix à la consommation au Luxembourg

-

Rapport du premier semestre 2015

de l'Observatoire de la formation des prix

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles du Ministère de l'Économie du Gouvernement.

Pour toute requête ou suggestion, contactez l'Observatoire de la formation des prix du Ministère de l'Économie du Grand-Duché de Luxembourg.

Ministère de l'Économie

Observatoire de la formation des prix

19-21, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Tél. (+352) 247 84176
Fax (+352) 26 86 45 18
observatoire@eco.public.lu
septembre 2015

Cette publication est téléchargeable sur le site
http://www.odc.public.lu/activites/observatoire_de_la_formation_des_prix/index.html

© Ministère de l'Économie, Luxembourg, 2015

Avant-propos

Ce rapport de l'Observatoire de la formation des prix étudie en profondeur l'évolution des prix à la consommation du premier semestre 2015. Conformément au règlement intérieur de l'Observatoire, le cahier de charge comprend deux rapports semestriels généraux par année.

La première partie du rapport porte sur l'inflation au Luxembourg et aborde les catégories qui contribuent le plus à l'inflation. Les prix administrés constituent un facteur important de l'ensemble des biens et services et leur évolution est analysée en détail dans cette partie. Pour les données concernant le Luxembourg, l'Observatoire travaille en collaboration étroite avec le STATEC qui pour la consommation privée des ménages détient des séries indiciaires pour 255 agrégats (IPCN). Ces données publiquement accessibles permettent des analyses au niveau de la dynamique des prix.

Dans la deuxième partie du rapport l'évolution de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) au Luxembourg est comparée à celle des trois pays voisins, des Pays-Bas et de la moyenne de l'Union européenne et de la zone euro. La source principale pour ces autres pays analysés est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat. La pondération de l'IPCN luxembourgeois se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Table de matières

Avant-propos.....	3
Table de matières.....	4
Résumé.....	5
1 L'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2015	6
1.1 Généralités.....	6
1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes	14
1.3 Impact de la hausse de la TVA sur l'inflation	15
1.3.1 Généralités	15
1.3.2 Calcul de l'impact à l'aide des « doubles différences ».....	16
1.3.3 Inflation à taxation constante.....	18
1.3.4 Les prix des produits de grande consommation dans les grandes surfaces alimentaires (Etude 4 frontières)	21
1.4 Les prix administrés	23
1.4.1 Explication du terme « prix administrés ».....	23
1.4.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)	23
1.4.3 Analyse de l'évolution des prix administrés	24
1.4.4 Evolution des prix des leçons de conduite.....	28
1.5 Le secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés (Horeca).....	29
1.5.1 Généralités	29
1.5.2 Les dépenses par ménage.....	30
1.5.3 Evolution des prix.....	31
1.5.4 Le comportement des prix des acteurs du secteur	36
2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins.....	37
2.1 Introduction	37
2.2 Généralités.....	39
2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne.....	42
2.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région	47

Résumé

1. L'inflation nationale a continué de reculer au premier semestre 2015. Le taux moyen du premier semestre s'est élevé à 0,26% (contre 0,63% pour toute l'année 2014 et 0,98% pour le premier semestre 2014). L'inflation a été influencée par deux facteurs contraires: l'écroulement du cours du pétrole a exercé une forte pression à la baisse sur le taux d'inflation au Luxembourg (comme à l'étranger), tandis que le relèvement de différents taux de TVA de 2 points de pourcentage a eu pour conséquence une pression à la hausse sur les prix, surtout dans le secteur de l'Horeca. Les boissons alcoolisées dans les cafés et restaurants ne sont plus soumis au taux de TVA super-réduit de 3%, mais à partir de 2015, ces produits sont soumis au taux normal de 17%, ce qui a comme conséquence une hausse substantielle de ces positions dans l'indice des prix à la consommation.
2. L'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a aussi reculé au premier semestre 2015, mais reste au-dessus de l'ensemble des biens et services. Le taux s'est élevé à 1,27%.
3. Les prix administrés, sur base de la liste validée par le Conseil de gouvernement en 2008, n'ont pas connu de variations majeures. Le taux pour les six premiers mois de l'année 2014 s'est élevé à 0,77%. Cependant, à cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'indice des prix, une mesure exacte des prix administrés n'est pas possible et il ne s'agit ici que d'une approximation.
4. Au niveau international, le taux d'inflation luxembourgeois est plus élevé que celui de ses pays voisins, cependant le différentiel d'inflation est devenu marginal : la Belgique a un taux d'inflation de 0,16%, l'Allemagne de 0,13% et la France est en phase de quasi-stagnation des prix (+0,01%). 10 pays de la zone euro ont des taux négatifs, entre autres les Pays-Bas, mais aussi les pays particulièrement touchés par la crise économique et financière, comme la Grèce (-1,8% au premier semestre), l'Espagne et l'Italie. Cet effet a comme conséquence un taux d'inflation négatif pour la zone euro (-0,06%) et l'UE (-0,08%).
5. L'évolution récente de l'inflation des deux Etats fédérés allemands limitrophes (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat) est légèrement moins élevée que celle de l'Allemagne en totalité et donc aussi moins élevée des taux constatés au Luxembourg.

1 L'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2015

1.1 Généralités

Définitions :

IPCH : L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est un indicateur économique élaboré pour mesurer les changements au fil du temps dans les prix des biens et services de consommation acquis par les ménages. Les IPCH donnent des mesures comparables de l'inflation dans la zone euro, l'UE, l'Espace économique européen et pour les autres pays y compris les pays candidats. Ils sont calculés selon une approche harmonisée et une seule série de définitions. Ils fournissent la mesure officielle de l'inflation des prix à la consommation dans la zone euro pour l'application de la politique monétaire dans la zone euro et de convergence de l'inflation comme l'exige l'évaluation des critères de Maastricht.

IPCN : L'indice des prix à la consommation (IPCN) mesure l'inflation nationale, plus précisément il couvre les dépenses de consommation des résidents sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. En effet, la pondération de l'IPCN se base sur les dépenses de consommation finale des résidents sur le territoire national, alors que l'IPCH tient compte des dépenses effectuées aussi bien par les résidents que les non-résidents. Il s'ensuit que certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH.

Inflation sous-jacente : sous-série de l'indice général (IPCN) qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux. Les séries suivantes sont exclues: Gaz de ville et gaz naturel, Gaz liquéfié, Combustibles liquides, Gas-oil, Essence, Lubrifiants et additifs, Pommes de terre, Café, Thé et infusions, Cacao et chocolat en poudre, Combustibles solides, Energie thermique, Fleurs de coupe.

Biens non durables : biens qui disparaissent après la première utilisation (alimentation, boissons, pétrole, etc.).

Biens semi-durables : biens qui ne disparaissent pas immédiatement mais qui doivent être remplacés après un certain temps (vêtements, pneus, petits matériaux électroniques, jeux, jouets, articles de sport, etc.).

Biens durables : biens qui peuvent être utilisés à des fins de consommation de façon répétée ou continue au cours d'une période d'un an ou plus (automobiles, mobilier, réfrigérateurs, autres gros appareils ménagers, etc.).

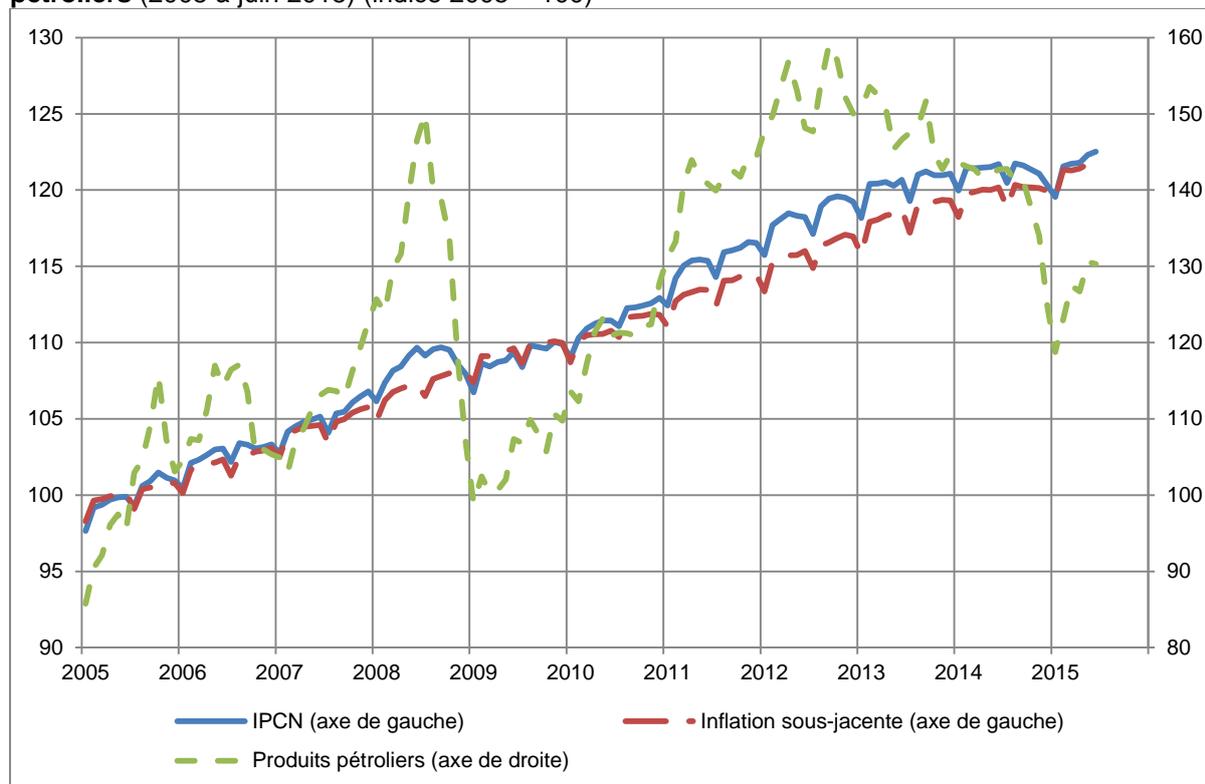
Services : services médicaux, loyers, transport, crèches, voyages, restaurants et hôtels, services récréatifs, services financiers, assurances.

L'évolution des prix à la consommation au Luxembourg a été influencée par deux facteurs contraires lors des six premiers mois de l'année 2015 : l'écroulement du cours du pétrole a exercé une forte pression à la baisse sur le taux d'inflation au Luxembourg (comme à l'étranger), tandis que le relèvement de différents taux de TVA de 2 points de pourcentage a eu pour conséquence une pression à la hausse sur les prix.

En juin 2015, le niveau général moyen des prix à la consommation au Luxembourg, mesuré sur base de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et exprimé en année de base 2005=100, s'est élevé à 122,53 points. Comme c'est toujours le cas pendant les mois de soldes, le profil à la hausse de l'indice s'est interrompu provisoirement en janvier et en juillet, mais s'est poursuivi par la suite.

L'écart entre l'IPCN et l'inflation sous-jacente, qui exclut les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux (cf. définitions), se creuse si les prix des produits pétroliers augmentent par exemple plus rapidement que ceux des autres biens et services. Cet effet est bien visible à la mi-2008, où on a assisté à une flambée des prix des produits pétroliers, mais aussi pendant toute l'année 2011 et en partie lors de l'année 2012 (cf. graphique 1-1). A partir de mi-2014, on assiste à un recul de cet écart, comme le prix des produits pétroliers est en train de reculer et le taux de l'inflation sous-jacente est supérieur au taux de l'IPCN.

Graphique 1-1 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (2005 à juin 2015) (indice 2005 = 100)



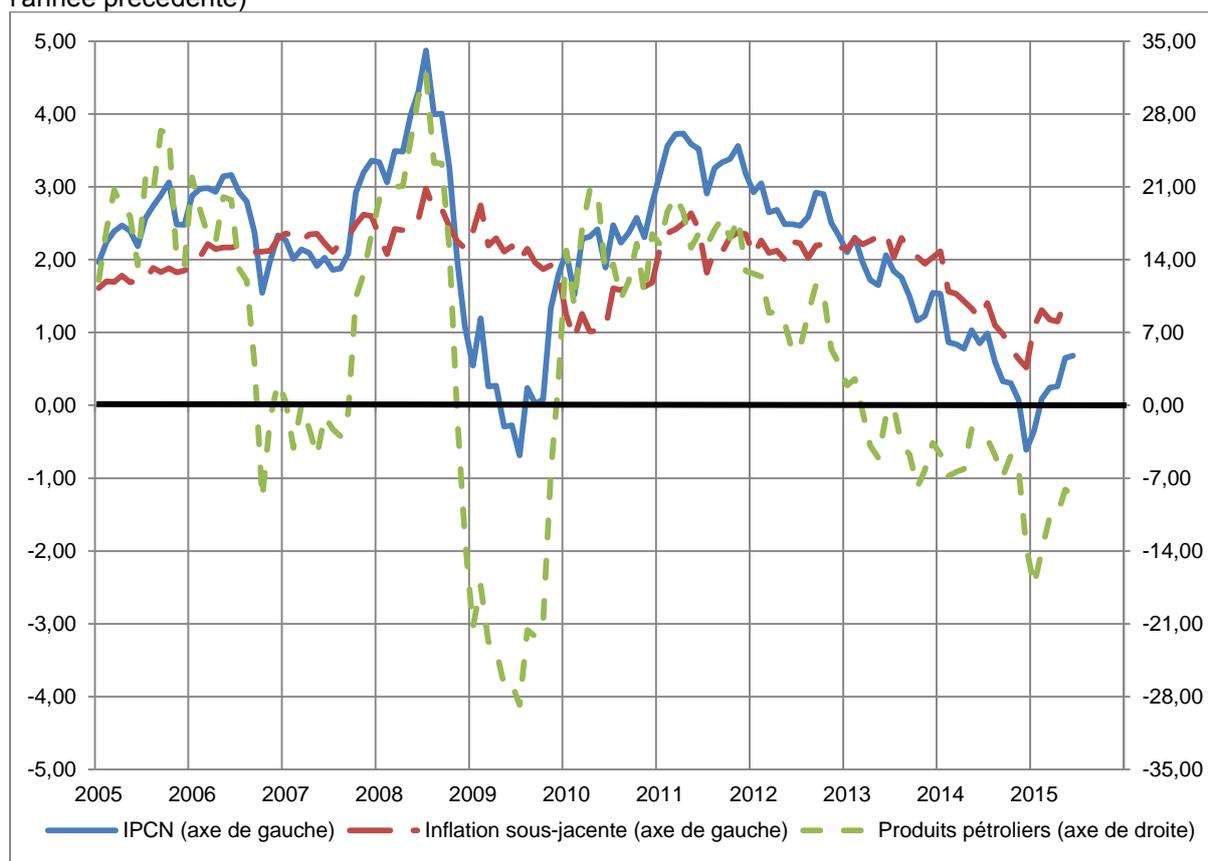
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Au premier semestre 2015, on a assisté à une baisse du taux d'inflation au Luxembourg et en Europe. Comparé au premier semestre 2014, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,26% aux six premiers mois de l'année 2015. Pour information : le taux d'inflation était de 1,73% en 2013 et de 0,63% en 2014. La principale raison de cette

augmentation nettement moins rapide du taux est la baisse des produits pétroliers, qui ont diminué de 11,5% par rapport au premier semestre 2014 et se trouvent actuellement au même niveau qu'en janvier 2011. Le taux d'inflation annuel n'a pas dépassé la barre de 1% depuis mai 2014, et il était même en négatif en décembre 2014 et janvier 2015. En 2009, on assistait à un taux d'inflation annuel négatif pendant 3 mois (de mai à juillet), majoritairement dû à la baisse des produits pétroliers (baisse de presque 30% sur 12 mois), mais l'inflation sous-jacente est restée à un taux supérieur de 2%. Donc au début de l'année 2015, on n'a pas seulement assisté à une baisse des prix pétroliers, mais aussi à une stagnation des autres biens et services.

L'inflation sous-jacente, qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux, a aussi reculé depuis automne 2014, mais reste au-dessus de l'ensemble des biens et services. Généralement, la pression sur l'alimentation, constatée entre mi-2012 et fin 2013, a diminué depuis début 2014, ce qui avait des répercussions positives sur l'inflation sous-jacente. La volatilité de l'inflation sous-jacente est aussi moins prononcée que celle de l'IPCN (cf. graphique 1-2). Le taux moyen s'est élevé à 1,27% entre janvier et juin 2015.

Graphique 1-2 : Evolution récente de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix de produits pétroliers (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-1 : Indice des prix à la consommation national au premier semestre 2015

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	ICPN	Inflation sous-jacente	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Pondération		91,17%	7,84%	92,16%	31,74%	10,00%	14,96%	43,30%
Janvier	-0,35	1,07	-17,31	1,05	-3,39	-0,75	1,08	1,47
Février	0,09	1,31	-13,97	1,25	-2,77	0,09	1,42	1,73
Mars	0,24	1,18	-10,71	1,17	-1,92	0,20	1,31	1,48
Avril	0,26	1,15	-10,51	1,15	-1,97	0,11	1,33	1,54
Mai	0,65	1,42	-8,08	1,41	-0,99	0,07	1,62	1,68
Juin	0,68	1,48	-8,68	1,48	-1,11	0,16	1,65	1,78
Semestre 1 2015	0,26	1,27	-11,55	1,25	-2,02	-0,01	1,40	1,61

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les biens non durables ont diminué de 2% par rapport à la même période de l'année dernière. Le prix de certains produits alimentaires ont diminué fortement par rapport au premier semestre 2014, comme les pommes de terre (-16%), le riz (-9,4%), l'huile alimentaire (-6,1%) mais aussi les produits énergétiques comme les combustibles liquides (-21,4%), le gas-oil (-11,3%), le gaz liquéfié (-10,2%) et l'essence (-9,3%).

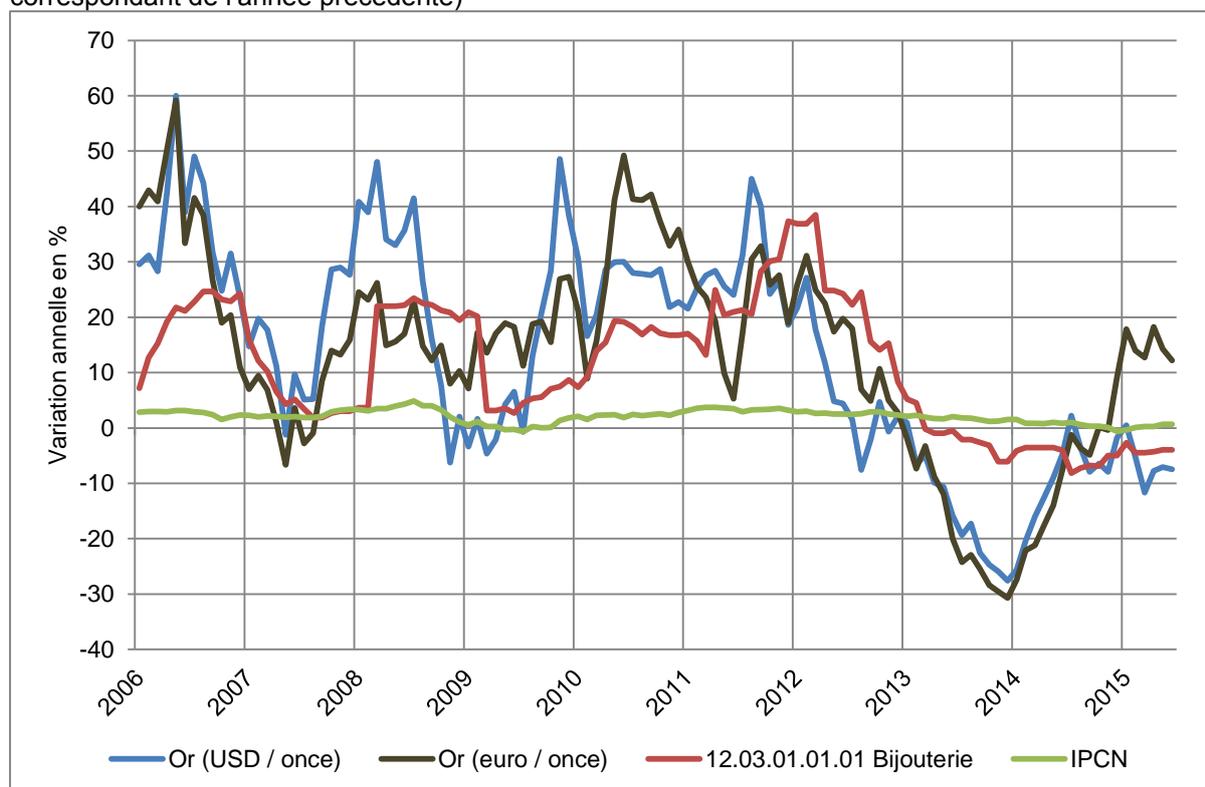
Les biens semi-durables ont une pondération de 10% dans l'indice des prix et ont par conséquent une influence limitée sur l'évolution du taux d'inflation. Les produits de cette catégorie sont restés constants au premier semestre 2015.

Les biens durables ont une pondération de 15% au sein de l'ICPN et ils sont responsables de 0,20 point de pourcentage de l'inflation totale du premier semestre 2015. La progression était plus rapide que dans les années précédentes, ce qui pourrait être expliquée par la hausse de la TVA, qui avait une influence non-négligeable sur quelques produits avec une pondération élevée comme les automobiles (progression de plus de 2% aux six premiers mois de l'année), mais aussi des positions moins importantes comme l'horlogerie, le mobilier de salle de bain et de jardin, et des instruments de musique. La bijouterie, qui a connu des hausses de prix spectaculaires entre 2006 et 2012¹, est actuellement en phase de baisse de prix : au premier semestre 2015, les prix de cette position dans l'ICPN ont diminué en moyenne de 4% par rapport au premier semestre 2014. Cette baisse est liée au prix mondial de l'or : entre septembre 2011 et juin 2015, une once d'or a perdu 33% de valeur (en USD). La baisse d'une once en euro est moins forte suite à l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar pendant les derniers mois.

¹ Voir aussi le rapport du deuxième semestre 2012 de l'OFP:

http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/rapport_OFP_004_sem_022012.pdf

Graphique 1-3 : Evolution récente du prix de l'or (en USD et euro par once), de la position « bijouterie » et de l'IPCN (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



Source: STATEC, LBMA. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les services, avec une pondération de 43,3% de l'IPCN, ont la plus grande influence sur les prix à la consommation et sont responsables pour 0,72 points de l'inflation luxembourgeoise. La hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2015 a engendré une hausse des prix pour une grande partie des services : les boissons alcoolisées dans les cafés ont augmenté de 14,9% pendant les six premiers mois². Aussi les repas et boissons dans les restaurants ont augmenté de 2%, respectivement de 7,2% au premier semestre. Les prix des salons de coiffure (soumis au taux intermédiaire de TVA, qui a augmenté de 6% à 8%) ont augmenté de 3,6% et les leçons de conduite de 4,2%.

Tableau 1-2 : Contributions à l'inflation au premier semestre 2015

(en points de pourcentages)

	IPCN	Produits pétroliers	Autres biens et services	Biens non durables	Biens semi-durables	Biens durables	Services
Janvier	-0,35	-1,32	0,97	-1,08	-0,08	0,16	0,65
Février	0,09	-1,07	1,16	-0,88	0,01	0,21	0,77
Mars	0,24	-0,84	1,09	-0,62	0,02	0,19	0,66
Avril	0,26	-0,81	1,07	-0,63	0,01	0,19	0,68
Mai	0,65	-0,66	1,31	-0,33	0,01	0,23	0,75
Juin	0,68	-0,70	1,38	-0,37	0,02	0,24	0,80
Semestre 1 2015	0,26	-0,90	1,16	-0,65	0,00	0,20	0,72

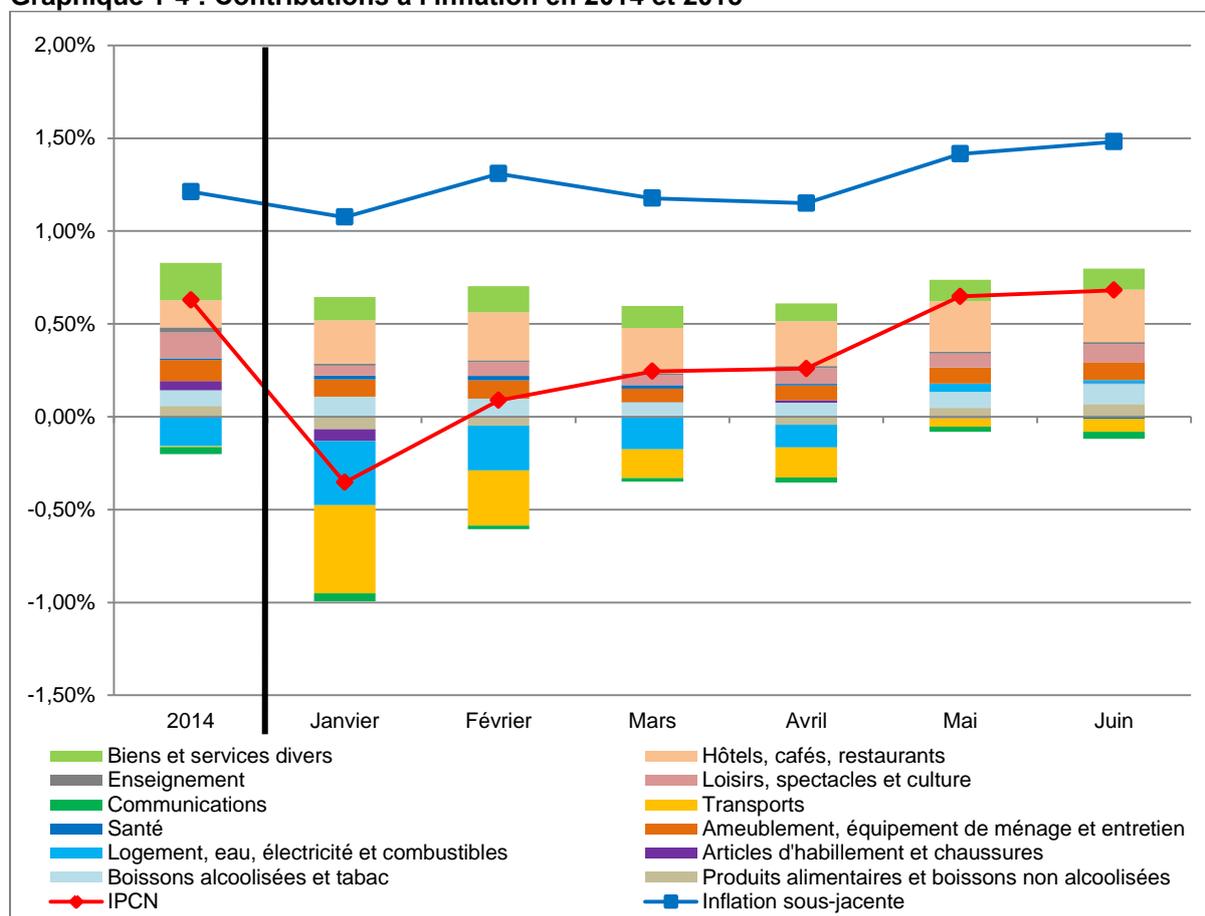
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

² Le taux de TVA de cette catégorie a augmenté de 3% (taux super réduit) à 17% (taux normal)

En divisant le panier de l'IPCN en 12 divisions selon la classification COICOP retenue par Eurostat³, on obtient une analyse plus détaillée de l'évolution des prix des différentes catégories.

Les *hôtels, cafés et restaurants* ont augmenté de 3,7% les six premiers mois de l'année et ont le plus contribué à l'inflation luxembourgeoise⁴. La catégorie *boissons alcoolisées et tabac* ont augmenté de 2,4% pendant la même période, surtout à cause du tabac, qui a augmenté de 3,9%. Suite notamment à des conditions météorologiques propices aux récoltes en 2014, les prix de l'alimentation ont reculé en variation annuelle sur la deuxième moitié de 2014 (-0,4%) et le début de 2015. En mai et juin 2015, les prix de l'alimentation ont de nouveau commencé à augmenter : les prix étaient 0,5%, respectivement 0,7% au-dessus du niveau de mai et juin 2014. Les plus fortes baisses peuvent être constatées pour les pommes de terre (-16%), le riz (-9,4%), l'huile alimentaire (-6,1%), le sucre et la confiture. Par contre les fruits séchés, le miel, le chocolat ont vu augmenter leurs prix au premier semestre de l'année 2015.

Graphique 1-4 : Contributions à l'inflation en 2014 et 2015



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

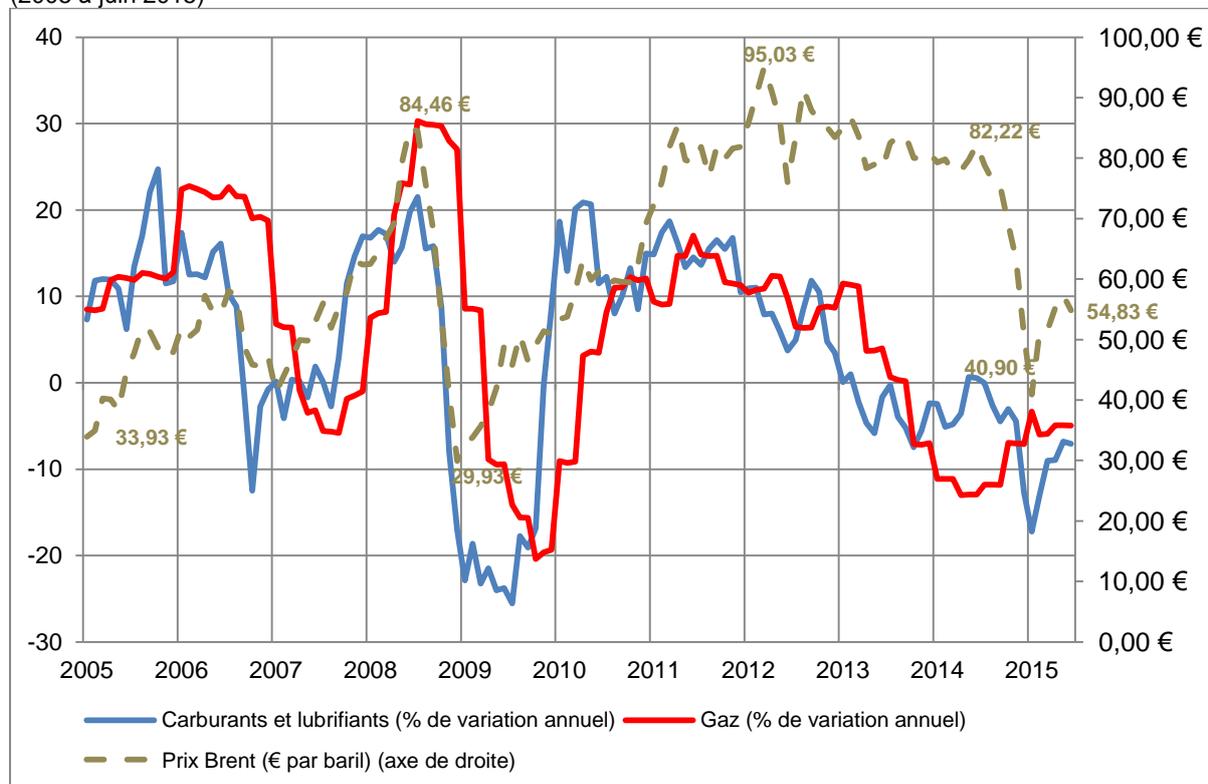
L'évolution de cours du pétrole sur les marchés internationaux détermine en grande partie les variations des prix à la consommation du mazout de chauffage et des carburants. Le prix du baril a diminué de 111 dollar en septembre 2013 jusqu'à 47,71 dollar (40,90 euro) en

³ Pour plus de détails concernant la méthodologie de classement: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-AO-01-005/FR/KS-AO-01-005-FR.PDF

⁴ Voir aussi le point 1.5 du présent rapport

janvier 2015, soit une baisse de 57%, ce qui avait comme conséquence une baisse substantielle du prix des carburants à la pompe au Luxembourg et en l'Europe. En juin 2015, le prix du baril s'est élevé à 61,47 dollar (54,83 euro) et les carburants ont aussi vu augmenter leurs prix, mais restent encore 8,7% en-dessous du niveau de juin 2014.

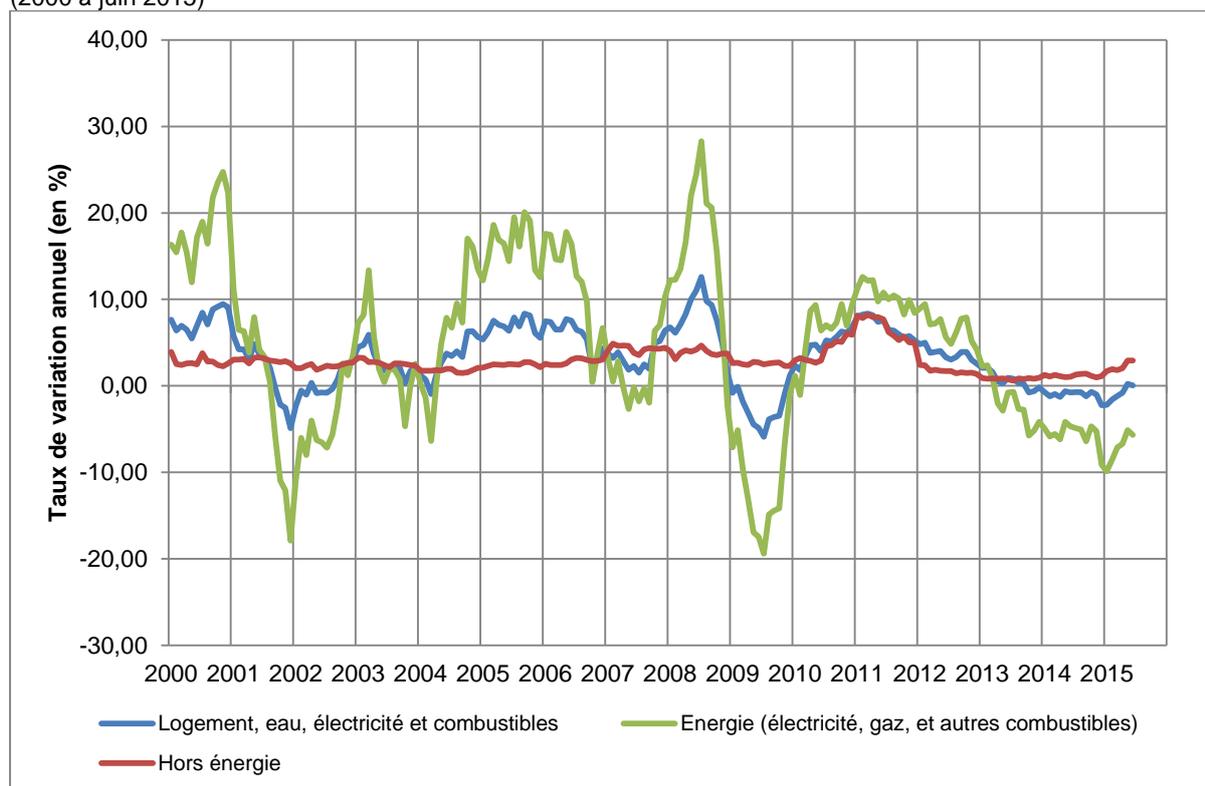
Graphique 1-5 : Evolution du prix du Brent (en euro), des carburants et lubrifiants et du gaz (2005 à juin 2015)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

L'évolution de la catégorie *logement, eau, électricité et combustibles* est donc majoritairement influencée par le prix des produits énergétiques et les variations de prix des autres biens de cette catégorie ne sont pas bien visibles. La part des produits énergétiques dans cette catégorie s'élève à 30% (pour 2015), tandis que les loyers d'habitation réels, les travaux courants d'entretien du logement et d'autres services relatifs au logement ont une pondération de 70% de la catégorie 04 de l'IPC. Entre 2000 et juin 2015, les produits énergétiques étaient plus volatiles que les autres positions de cette catégorie, cependant l'évolution annuelle moyenne est similaire : l'énergie a augmenté de 3,08% tandis que les autres produits ont augmenté de 2,96% en moyenne entre 2000 et juin 2015.

Graphique 1-6 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »
(2000 à juin 2015)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie « *biens et services divers* » a augmenté de 0,76% pendant le premier semestre de l'année 2015. Cette hausse des prix des biens et services a été nettement moins élevée que pendant les trois dernières années, ce qui peut être expliqué par l'absence de variation de prix pour la protection sociale (crèches et foyers de jour pour enfants et les maisons de retraite et des soins).

Tableau 1-3 : Evolution des catégories et contribution à l'inflation en 2015

	Evolution 2015	Contribution 2015 (en pp)	Contribution 2015 (en %)	Pondération 2015
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,26	0,26	0,26	100%
<i>Inflation sous-jacente</i>	1,27	1,27	1,27	93,20%
01. Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-0,01	-0,01	-2,2%	10,02%
02. Boissons alcoolisées et tabac	2,36	0,09	34,9%	4,04%
03. Articles d'habillement et chaussures	-0,26	-0,01	-3,3%	5,67%
04. Logement, eau, électricité et combustibles	-0,91	-0,14	-52,3%	15,95%
05. Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,20	0,09	33,3%	7,67%
06. Santé	0,39	0,01	3,8%	2,61%
07. Transports	-0,85	-0,20	-76,2%	18,05%
08. Communications	-1,16	-0,03	-11,0%	2,96%
09. Loisirs, spectacles et culture	0,79	0,07	27,6%	8,62%
10. Enseignement	0,85	0,01	4,4%	1,72%
11. Hôtels, cafés, restaurants	3,69	0,25	96,9%	7,00%
12. Biens et services divers	0,76	0,12	45,1%	15,68%

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : Biens et services divers : maisons de retraite et de soins (représentent 24,9% de cette catégorie), crèches et foyers du jour pour enfants (13,2%), divers catégories d'assurances (12,7%), services financiers (9,8%), salons de coiffure (8,4%), bijouterie, horlogerie, articles d'hygiène corporelle, articles de voyages, etc.

1.2 Les variations de prix les plus importantes et les plus conséquentes

Dans cette section, on présente les positions de l'IPCN qui ont varié le plus au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014 (tableau 1-4) et les positions qui ont contribué le plus à l'évolution de l'inflation luxembourgeoise au premier semestre 2015 (tableau 1-5).

Tableau 1-4 : Les plus fortes hausses et baisses au premier semestre 2015 (par rapport au premier semestre 2014)

Position	Dénomination	Variation annuelle (en %)	Contribution annuelle
11.01.01.02.01	Vin, bière, autres boissons alcoolisées	14,92	0,08
01.01.06.08.01	Fruits séchés, noix	12,62	0,01
07.02.01.01.03	Produits d'entretien et de nettoyage	8,37	0,01
09.06.00.01.02	Voyages à forfait par autocar	8,35	0,02
11.01.01.01.02	Boissons au restaurant	7,19	0,05
05.05.02.01.02	Outils de jardin	6,43	0,00
03.02.02.01.01	Réparation de chaussures	6,24	0,01
05.02.00.01.04	Tissus d'ameublement, rideaux, tentures, etc.	5,97	0,01
05.04.00.02.01	Coutellerie et argenterie	5,87	0,00
12.01.02.01.01	Appareils électriques pour soins corporels	5,73	0,01
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-21,40	-0,26
01.01.07.07.01	Pommes de terre	-15,99	-0,01
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-14,77	-0,04
09.01.02.01.01	Equipement photographique, cinématographique, etc.	-13,40	-0,01
07.02.02.01.01	Gas-oil	-11,29	-0,21
04.05.02.02.01	Gaz liquéfié	-10,20	0,00
01.01.01.01.01	Riz	-9,44	0,00
07.02.02.01.02	Essence	-9,26	-0,13
07.03.03.01.01	Transport de personnes par air	-8,45	-0,02
01.01.05.04.01	Autres huiles alimentaires	-6,09	0,00

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 1-5 : Les plus fortes contributions à la hausse et à la baisse au premier semestre 2015 (par rapport au premier semestre 2014) (en points de pourcentage)

Position	Dénomination	Contribution annuelle	Variation annuelle (en %)
07.01.01.01.01	Automobiles diesel, cylindrée <= 2000 cm3	0,11	2,55
07.02.03.01.01	Entretien et réparations	0,09	3,81
11.01.01.02.01	Vin, bière, autres boissons alcoolisées	0,08	14,92
04.01.01.01.02	Loyers pour appartement	0,07	1,46
11.01.01.01.01	Repas au restaurant	0,07	2,06
07.01.01.01.02	Automobiles diesel, cylindrée => 2001 cm3	0,06	2,61
04.03.02.01.01	Services d'entretien du logement	0,06	3,94
11.01.01.01.02	Boissons au restaurant	0,05	7,19
12.01.01.01.01	Salons de coiffure	0,05	3,59
04.03.01.01.01	Produits pour l'entretien du logement	0,05	4,01
04.05.03.01.01	Combustibles liquides	-0,26	-21,40
07.02.02.01.01	Gas-oil	-0,21	-11,29
07.02.02.01.02	Essence	-0,13	-9,26
04.05.02.01.01	Gaz de ville et gaz naturel	-0,07	-4,96
09.01.01.02.01	Appareils de télévision, magnétoscopes etc.	-0,04	-14,77
07.02.01.01.01	Pneus	-0,04	-3,00
08.02.00.01.01	Equipement de téléphonie, télécopie, etc.	-0,02	-6,02
07.03.03.01.01	Transport de personnes par air	-0,02	-8,45
08.03.00.01.01	Services de téléphonie, télécopie, etc.	-0,01	-0,52
01.01.06.00.00	Fruits frais	-0,01	-2,10

Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

1.3 Impact de la hausse de la TVA sur l'inflation

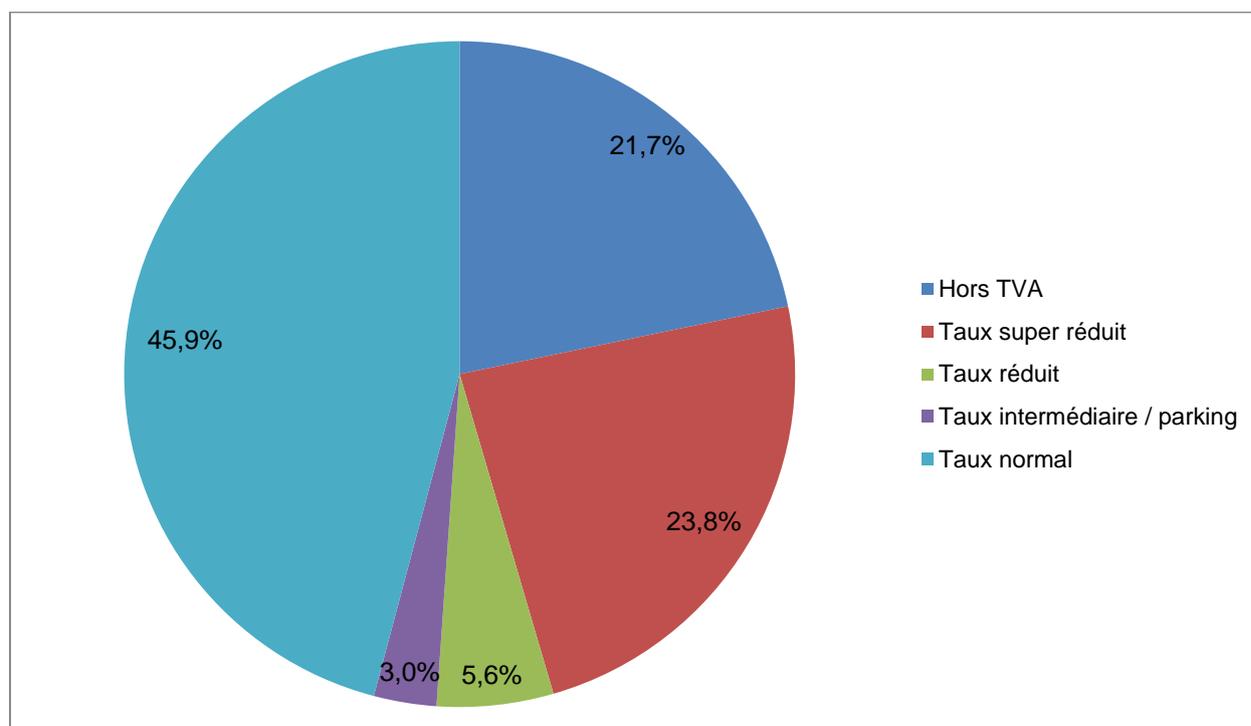
1.3.1 Généralités

Lors de la déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays en avril 2014, le gouvernement a annoncé son intention d'augmenter certains taux de TVA. La loi du 19 décembre 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2015 modifiant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée a précisé les modifications concernant les taux de TVA en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2015 : le taux de TVA normal a augmenté de 15% à 17%, et les taux intermédiaires sont passés respectivement de 12% à 14% et de 6% à 8%. Le taux super-réduit est resté cependant inchangé à 3%.

En outre, le nouveau taux normal de 17% est étendu à tous les investissements immobiliers, sauf ceux effectués au titre d'une résidence principale pour laquelle le taux super-réduit de 3% est maintenu. Cependant, les personnes ayant introduit leur demande encore en 2014, pourront encore bénéficier du taux super-réduit. A partir du 1^{er} janvier 2017, la TVA-logement sur les habitations destinées à la location, grimpera à 17%. Aussi à partir de 2015, les boissons alcoolisées dans les restaurants et cafés sont soumis au taux normal de 17% au lieu du taux super-réduit.

L'augmentation des différents taux de la TVA a une répercussion sur le taux d'inflation. 45,9% de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est soumis au taux normal de la TVA. Environ un quart du panier est soumis au taux super-réduit et 21,7% du panier est hors du champ d'application de la TVA (les loyers, certains prix administrés, les services financiers, etc.). Les produits soumis au taux réduit et intermédiaire n'ont qu'une part marginale dans l'indice des prix à la consommation.

Graphique 1-7 : Répartition des différents taux de TVA dans l'IPCN (2015)



Source : Statec

1.3.2 Calcul de l'impact à l'aide des « doubles différences »⁵

Généralement il est difficile de calculer l'impact d'une hausse du taux de la TVA sur le taux d'inflation car de nombreux chocs peuvent se produire à la même période, comme un choc sur les produits pétroliers, hausse de la demande, etc. Des variations de prix observées suite à d'autres facteurs peuvent coïncider avec l'adaptation de la TVA et il est impossible d'observer directement le niveau d'inflation sans changement du taux de la TVA. Pourtant la mesure précise de l'impact inflationniste d'un changement de TVA correspond en effet à la différence entre l'inflation observée après le changement et l'inflation *hypothétique* ou *contrefactuelle* qui aurait été observée sans le changement. Pour estimer l'inflation hypothétique, il est nécessaire de construire une mesure de l'inflation qui est aussi proche que possible de ce que l'inflation aurait été sans le changement de TVA.

L'intuition de cette méthode est de mesurer, en deux étapes, l'évolution de l'écart inflationniste entre le Luxembourg et un agrégat géographique de référence, par exemple, la zone euro. Dans une première étape, on calcule l'écart entre l'inflation observée en 2015 et l'inflation moyenne avant la hausse de TVA, cela pour le Luxembourg et la zone euro. Dans une deuxième étape, on établit la différence des séries obtenues lors de la première étape. Cette double différence mesure alors l'impact de la hausse de TVA sur l'inflation au Luxembourg (IPCN):

1. a. $\Delta LU_{\text{mois}} = \text{IPCN } 2015_{\text{mois}} - \text{IPCN MOYEN}_{\text{mois}}$
b. $\Delta ZE_{\text{mois}} = \text{IPCH } 2015_{\text{mois}} - \text{IPCH MOYEN}_{\text{mois}}$
2. Double $\Delta = \Delta LU_{\text{mois}} - \Delta ZE_{\text{mois}}$

où IPCN et IPCH sont exprimés en variation mensuelle.

Seule l'inflation hors énergie, alimentation et tabac est prise en compte et les données sont désaisonnalisées au préalable. Après correction des variations saisonnières, la 1^{ère} étape établit uniquement l'écart de l'inflation actuelle par rapport à la tendance historique. En décembre 2014, cet écart est négatif au Luxembourg et dans la zone euro, ce qui résulte du contexte de faible inflation au moment où la hausse de TVA est survenue au Luxembourg. La méthode de la double différence suppose implicitement que ces deux écarts auraient évolué de manière identique en l'absence d'une hausse de TVA au Luxembourg. Conformément à l'hypothèse utilisée par le STATEC dans ses prévisions d'inflation, l'impact de la TVA est partiel et se concentre sur le mois de janvier. Après +0,5 point de pourcentage en janvier, l'impact n'était que de +0,1 point de pourcentage en février. Il apparaît donc que la transmission de la hausse de TVA sur l'inflation hors énergie, alimentation et tabac, était limitée, au cours des deux premiers mois, à près de 63% de l'impact théorique auquel on peut s'attendre à long terme.

⁵ Résumé de l'encadré de la Note de conjoncture N°1/2015 "La situation économique au Luxembourg – Evolution récente et perspectives": <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/note-conjoncture/2015/PDF-NDC-01-15.pdf>

Tableau 1-6 : Impact sur l'IPCN hors énergie, alimentation et tabac (en points de pourcentage)

	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	Avril 2015
Impact théorique (100%)	-	0,96	-	-	-
Hypothèse de prévision (75%)	0,02	0,58	0,10	0,02	-
Impact de la hausse de la TVA (double différence = a-b)	0,00	0,53	0,07	-0,11	0,02
a. différentiel d'inflation au Luxembourg (ΔLU)	-0,05	0,43	0,03	-0,19	-0,04
b. différentiel d'inflation dans la zone euro (ΔZE)	-0,05	-0,10	-0,05	-0,07	-0,06

Source : Eurostat, Statec (calculs), données désaisonnalisées

L'impact total sur l'inflation est finalement obtenu en calculant la moyenne pondérée de l'impact estimé ci-avant et les impacts théoriques des prix de l'énergie, du tabac et de l'alcool (+1,7%). Les prix de l'alimentation (hors alcool) ne sont pas concernés par la hausse de TVA car soumis au taux inchangé de 3%. Au total, l'impact de la hausse de TVA s'élève à 0,68 point de pourcentage, soit 70% de l'impact théorique de long terme. L'impact de la hausse de la TVA est donc, à ce stade, légèrement inférieur à l'hypothèse utilisée dans les prévisions d'inflation du STATEC, sans pour autant remettre en cause l'impact prévu de 0,8 point de pourcentage pour l'ensemble de l'année 2015.

Tableau 1-7 : Impact total de la hausse de TVA sur l'IPCN (en points de pourcentage)

	Impact théorique	Impact effectif	Impact IPCN	Transmission (en pourcentage)
IPCN hors énergie, alimentation, tabac	0,96	0,60	0,47	63
Energie	1,72	1,72	0,14	100
Tabac et alcool	1,70	1,70	0,08	100
Alimentation	0,00	0,00	0,00	-
Impact total sur l'IPCN	0,97	0,68	0,68	70

Source : Eurostat, Statec (calculs)

1.3.3 Inflation à taxation constante

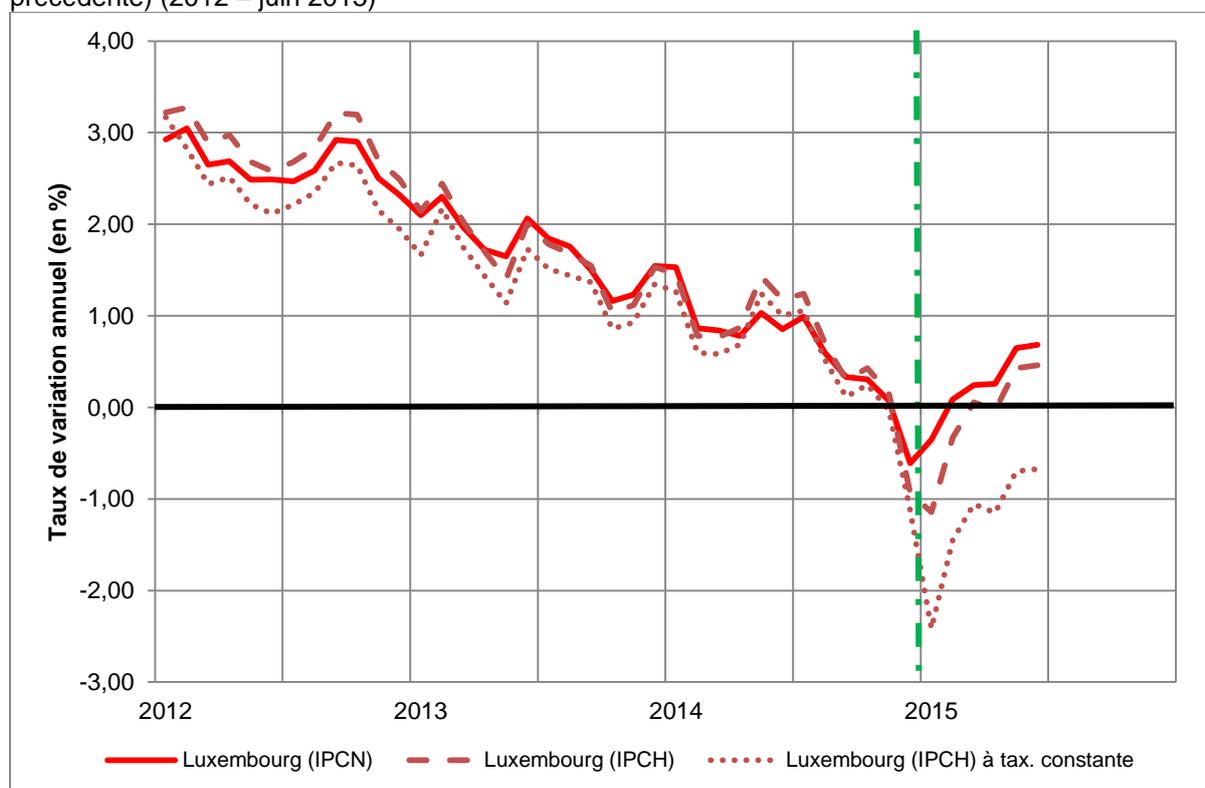
Eurostat publie régulièrement un indice des prix à la consommation à taxation constante où les taux de taxes sur les produits sont maintenus constants dans la période d'observation par rapport à la période de référence. Ainsi, dans le cas d'un changement de taux d'imposition, la différence entre l'IPCH et l'IPCH-TC (à taxation constante) indique l'effet du changement du taux d'imposition sur les variations de prix en supposant que les modifications fiscales sont transmises instantanément et en intégralité au prix final. A cause de cette hypothèse, les taux d'inflation simulés ne peuvent être qu'une approximation. Il est difficile de mesurer l'impact au prix final dans le cas d'une augmentation du taux de la TVA. D'autres mesures, comme par exemple un changement des droits d'accises au tabac, sont plus faciles de quantifier. A partir de 2013, Eurostat ne publie pas seulement les différences du taux d'inflation global, mais aussi les différences par catégorie.

Des données pour le Luxembourg à taxation constante ne sont disponibles que pour l'IPCH publié par Eurostat, mais non pas pour l'indice national (IPCN). L'Indice des prix à la consommation harmonisé possède une pondération différente et survalue les produits pétroliers, les produits de tabac et d'autres produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois. L'IPCN est utilisé au Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.

Entre 2012 et fin 2014, la différence entre l'indice harmonisé et l'indice national est marginale. Seulement à partir de janvier 2015, la différence entre les deux indices augmente, majoritairement suite à la hausse des différents taux de TVA.

Graphique 1-8 : Evolution de l'IPCN, l'IPCH et l'IPCH à taxation constante

(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2012 – juin 2015)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Selon le calcul d'Eurostat, l'inflation luxembourgeoise en janvier 2015 aurait été de -2,42% au Luxembourg sous l'hypothèse d'une taxation constante au lieu de -1,15% (IPCH). Aussi pour les mois suivants, la différence entre l'IPCH et l'IPCH-TC reste supérieur à 1 point de pourcentage.

Tableau 1-8 : Taux d'inflation annuel au Luxembourg (IPCN et IPCH) et taux d'inflation à taxation constante

(Pourcentages de variation par rapport au mois de l'année précédente)

	Octobre 2014	Novembre 2014	Décembre 2014	Janvier 2015	Février 2015	Mars 2015	Avril 2015	Mai 2015	Juin 2015
Luxembourg (IPCN)	0,31	0,07	-0,61	-0,35	0,09	0,24	0,26	0,65	0,68
Luxembourg (IPCH)	0,43	0,15	-0,93	-1,15	-0,33	0,06	-0,03	0,43	0,46
Luxembourg (IPCH) à taxation constante	0,25	-0,03	-1,12	-2,42	-1,45	-1,06	-1,15	-0,70	-0,67

Source: Statec, Eurostat, calculs : OFP

Cependant on doit considérer deux facteurs importants avant de tirer des conclusions hâtives : tout d'abord le calcul se base sur l'IPCH, qui surpondère le poids des produits pétroliers. Pendant l'hiver 2014/2015, les produits pétroliers ont baissé fortement, et ceci avait comme conséquence aussi une baisse plus forte de l'IPCH par rapport à l'indice national (en janvier, la différence entre les deux indices était de 0,8 point de pourcentage). Le deuxième facteur est l'hypothèse de base du calcul de l'indice à taxation constante : comme on a déjà mentionné, ce calcul se base sur l'hypothèse d'une transmission instantanément et en intégralité des modifications fiscales au prix final et ne peut être qu'une approximation. En fait, suite à cette hypothèse, l'inflation à taxation constante risque d'être trop basse, comme une transmission partielle et décalée dans le temps est plus probable selon maintes études, et aussi le Statec l'a conclu dans la dernière note de conjoncture⁶.

⁶ Cf. Point 1.3.2 du présent rapport

Tableau 1-9 : Taux d'inflation annuel au Luxembourg (IPCN et IPCH) et taux d'inflation à taxation constante (IPCH-TC) du premier semestre 2015

(Pourcentages de variation par rapport au premier semestre 2014)

	Luxembourg IPCN	Luxembourg IPCH	Luxembourg IPCH-TC	Différence IPCH – IPCH-TC
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,26	-0,09	-1,24	1,15
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-0,01	-0,05	-0,05	0,00
Boissons alcoolisées et tabac	2,36	3,22	0,81	2,41
Articles d'habillement et chaussures	-0,26	-0,31	-1,81	1,50
Logement, eau, électricité et combustibles	-0,91	-0,87	-1,75	0,89
Ameublement, équipement de ménage et entretien	1,20	1,33	-0,04	1,37
Santé	0,39	0,38	0,38	0,00
Transports	-0,85	0,00	-5,43	5,43
Communications	-1,16	-1,27	-2,93	1,66
Loisirs, spectacles et culture	0,79	0,89	0,30	0,59
Enseignement	0,85	0,85	0,85	0,00
Hôtels, cafés, restaurants	3,69	4,07	2,81	1,25
Biens et services divers	0,76	0,84	0,15	0,69

Source: Statec, Eurostat, calculs : OFP

1.3.4 Les prix des produits de grande consommation dans les grandes surfaces alimentaires (Etude 4 frontières)

En juillet 2015, l'Observatoire de la formation des prix a publié une étude analysant les prix des produits de grande consommation dans les grandes surfaces alimentaires⁷. Cette étude avait un double objectif : premièrement analyser le niveau de prix des grandes surfaces alimentaires luxembourgeoises comparées à leurs concurrents directs en France, Belgique et Allemagne se basant sur des prix relevés en février 2015 dans 22 enseignes au Luxembourg et proches de la frontière. La deuxième étape a consisté dans l'analyse de l'évolution des prix entre novembre 2014 et février 2015 au Luxembourg. L'objectif était d'estimer l'impact de la hausse de la TVA au Luxembourg de janvier 2015 aux prix à la consommation et donc finalement au pouvoir d'achat.

A cette fin, l'OFP a demandé à la société Nielsen, spécialiste mondialement reconnu dans les relevés de prix, deux collectes de prix : le premier en novembre 2014, donc avant la hausse des différents taux de TVA, et le deuxième après la hausse en février 2015. Les calculs et conclusions suivants se basent sur 42.076 produits identiques disponibles lors de ces deux relevés dans les six supermarchés au Luxembourg.

Les hausses les plus prononcées pouvaient être constatées dans les rayons *liquides* (+0,66%), *droguerie-parfumerie-hygiène DPH* (+0,55%) et *épicerie* (+0,43%). Les mêmes produits ont augmenté seulement de 0,35% au niveau de la Grande Région, donc il semble que la hausse de la TVA puisse avoir eu un certain impact, même si limité, sur les prix à la consommation au Luxembourg. La plus grande différence était visible dans le rayon *DPH*: au Luxembourg, les prix de ce rayon ont augmenté en moyenne de 0,55%, tandis qu'en moyenne de la Grande Région l'évolution était seulement de 0,26%. Cette évolution plus rapide au Luxembourg devrait donc pouvoir être expliquée par la hausse de la TVA, comme tous les produits de ce rayon sont soumis au taux normal de TVA au Luxembourg. Les *produits frais* ont aussi augmenté plus rapidement au Luxembourg (0,25% contre 0,13%), cependant cette différence ne peut pas être directement liée au changement des taux de TVA, comme il s'agit des produits soumis au taux super-réduit de 3% qui lui est resté constant au Luxembourg au 1.1.2015.

Globalement, même si on pouvait constater une légère hausse des prix au Luxembourg entre novembre 2014 et février 2015, cette hausse était à ce moment nettement en-dessous de l'impact théorique d'une transmission intégrale sur les prix à la consommation de la hausse de la TVA de 2 points de pourcentage. En effet, en cas d'une transmission intégrale de la hausse de la TVA dans les prix à la consommation, les prix auraient augmenté de manière globale en moyenne de 0,62%. La hausse théorique aurait été de 1,74% pour les rayons *DPH* et *non alimentaire* (comme tous les produits de ces deux rayons sont soumis au taux normal). Cependant, les prix observés à travers le relevé de février 2015 ont seulement augmenté de 0,55%, respectivement de 0,14%. L'impact théorique des *liquides* aurait été de 0,99%, tandis que les prix observés ont seulement augmenté de 0,66%. Les rayons *épicerie* et *produits frais* sont soumis au taux super-réduit, donc la hausse de TVA n'avait pas eu d'effet direct sur ces produits. Il est intéressant de constater que 24% des produits soumis au taux de TVA normal ont vu diminuer leurs prix entre fin 2014 et début 2015, et environ 1/3 des produits n'avaient pas changé leur prix finaux, malgré la hausse de la TVA.

⁷ "Analyse du niveau et de l'évolution des prix des produits de grande consommation au Luxembourg et dans la Grande Région" http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/rapport_OFP_011_nielsen_2015-v2.pdf

Donc moins que la moitié des produits directement affectés par la hausse de la TVA ont en réalité vu révisé à la hausse leur prix en février 2015 suite à la hausse de la TVA (par rapport à novembre 2014).

Les six enseignes localisées au Luxembourg qui sont comprises dans l'échantillon de Nielsen semblaient avoir répercuté différemment la hausse de la TVA. Dans une enseigne, les prix observés ont augmenté en moyenne de 1,25% entre novembre 2014 et février 2015, tandis que les prix observés d'une autre enseigne ont diminué légèrement pendant cet intervalle de temps. Aussi au niveau des cinq rayons dans ces six enseignes, on a constaté également des évolutions divergentes de prix. Un constat intéressant était le fait qu'une enseigne semble souvent avoir procédé à une transmission intégrale de la hausse de la TVA aux prix à la consommation, non seulement pour ses propres produits MDD (marques de distributeurs), mais aussi pour des produits nationaux et internationaux.

Finalement, le rapport a permis de conclure que la hausse de la TVA semble seulement avoir eu un faible impact sur les prix observés des produits de grande consommation au Luxembourg, dans le cadre limité de cette étude.

1.4 Les prix administrés⁸

1.4.1 Explication du terme « prix administrés »

La dénomination « prix administrés » est trompeuse car elle suggère que l'Etat mettrait en scène des hausses de prix discrétionnaires en (ab-)usant de son pouvoir régalién. En fait, il s'agit pour l'essentiel d'entreprises ou de prestataires qui vendent un service sur un marché concurrentiel et qui sont tenus d'atteindre des missions et des objectifs en gérant les coûts de production et le prix de vente.

1.4.2 La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Les partenaires sociaux et le gouvernement avaient convenu en 2006 lors des discussions au sein du Comité de coordination tripartite d'un ensemble de mesures en vue d'une meilleure maîtrise de l'inflation. Parmi ces mesures figurait également la poursuite d'une politique prudente et évitant les à-coups au niveau de l'adaptation des prix administrés. Le gouvernement avait ensuite mis en place un *Plan d'action contre une inflation excessive*, et avait arrêté début 2008 une liste de prix à la consommation à considérer comme administrés.

Tableau 1-10 : La liste des prix administrés arrêtée par le gouvernement (2008)

Position	Dénomination	Pondération 2015	
		des prix administrés	de l'IPCN
04.04.01.01.01	Alimentation en eau	6,04%	0,73%
04.04.02.01.01	Collecte des ordures ménagères	3,86%	0,47%
04.04.03.01.01	Reprise des eaux usées	3,14%	0,38%
06.01.01.01.01	Produits pharmaceutiques: médicaments	7,97%	0,96%
06.02.01.01.01	Services médicaux	1,57%	0,19%
06.02.02.01.01	Services dentaires	1,21%	0,15%
06.02.03.01.01	Services paramédicaux	1,69%	0,20%
06.03.00.01.01	Services hospitaliers	1,33%	0,16%
07.02.04.01.01	Frais de stationnement, etc.	2,78%	0,34%
07.02.04.01.02	Contrôle technique automobile	0,85%	0,10%
07.02.04.01.03	Leçons de conduite, etc.	-	-
07.03.01.01.01	Transport de personnes par chemin de fer	1,93%	0,23%
07.03.02.01.01	Transport de personnes par autobus	1,93%	0,23%
07.03.02.01.02	Transport de personnes par taxi	0,36%	0,04%
07.03.05.01.01	Transport combiné de personnes par rail et route	2,17%	0,26%
09.04.01.01.01	Services sportifs et récréatifs	5,80%	0,70%
09.04.02.01.02	Théâtres, concerts, musées, bibliothèques, etc.	1,81%	0,22%
11.01.02.01.01	Cantines	5,07%	0,61%
11.02.00.01.05	Internats, etc.	0,97%	0,12%
12.04.00.01.01	Maisons de retraite et de soins, etc.	32,37%	3,91%
12.04.00.01.02	Crèches, foyers de jour pour enfants, etc.	17,15%	2,07%
Total:		100,00%	12,08%

Remarques : A cause de la définition de la nomenclature internationale utilisée pour l'Indice des prix, certaines de ces catégories peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché.
 Dans cette liste datant de début 2008, la fixation de prix des leçons de conduite est devenue libre en juillet 2011⁹.

⁸ Voir aussi la lettre N°13 de l'Observatoire de la compétitivité: « Les prix administrés - un éclairage pour un débat serein » : http://www.odc.public.lu/publications/lettre_observatoire/lettre_odc_13.pdf

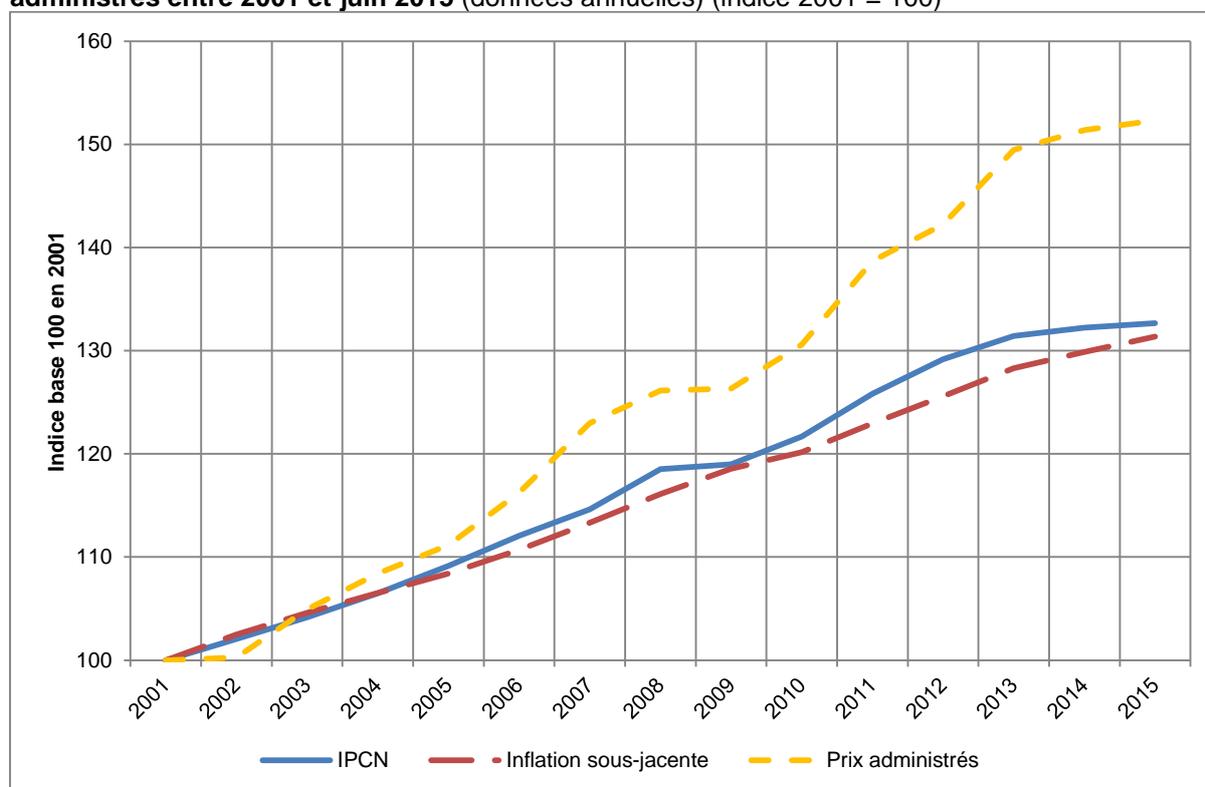
Les prix administrés constituent un élément de l'inflation. Mais il est cependant important de préciser que les analyses ne permettent pas d'obtenir une mesure exacte de l'évolution des prix administrés. En effet, les catégories de prix sur base desquelles ces indices sont calculés peuvent renfermer aussi bien des prix dits administrés que des prix librement déterminés par le marché, et ceci à cause de la définition de la nomenclature statistique internationale utilisée.

Donc certaines des positions sélectionnées contiennent aussi des prix ne pouvant pas être considérés comme administrés (par exemple la position cantine contient aussi bien des cantines publiques que privées, de même pour d'autres prestataires). Le résultat des prix administrés calculé dans cette section dépend donc non seulement des entreprises et prestataires publiques, mais aussi des entités privées : si par exemple une cantine privée augmente les prix, alors le résultat des prix administrés sera influencé à la hausse.

1.4.3 Analyse de l'évolution des prix administrés

Sur base de la liste des prix administrés validée par le Conseil de gouvernement en 2008 (pondération 2015: 12,08%), on peut constater qu'au fil des dernières années l'évolution des prix administrés est plus importante au Luxembourg que celle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) ou encore de l'inflation sous-jacente. De 2001 à juin 2015, les prix administrés ont augmenté de 52,8% (moyenne annuelle : 2,12%) tandis que l'ensemble des biens et services a augmenté de 33,7% (moyenne annuelle : 3,17%).

Graphique 1-9 : Indice des prix à la consommation, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés entre 2001 et juin 2015 (données annuelles) (indice 2001 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

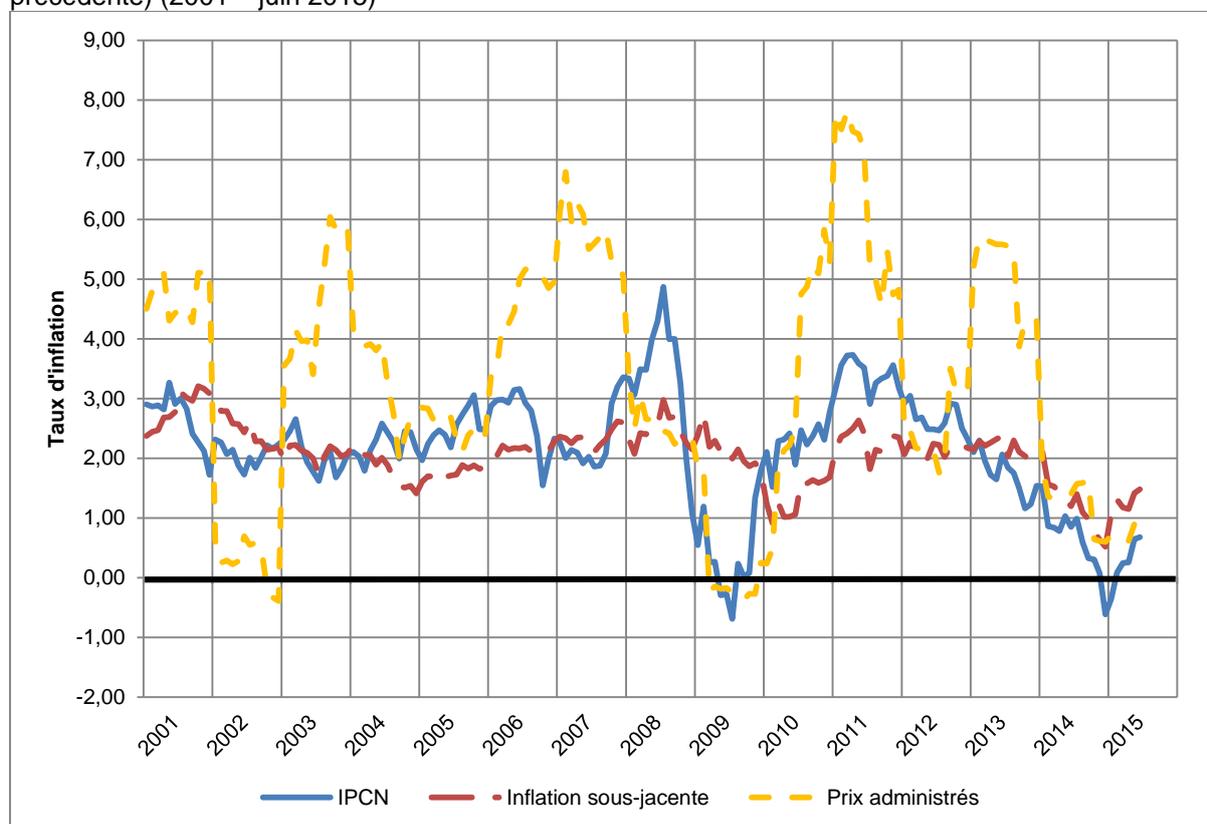
⁹ Cf. premier rapport semestriel de l'OFP (mars 2012):

http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

La transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau a eu un effet considérable sur l'évolution de deux catégories de la liste des prix administrés (alimentation en eau et reprise des eaux usées). Suite à l'application de cette loi, le prix de l'alimentation de l'eau a doublé et celui de la reprise des eaux usées a augmenté de plus de 300% entre 2005 et 2013.

A part des hausses des prix relatives à l'eau, l'évolution des prix administrés a connu une hausse importante en 2010 à cause d'un potentiel effet de rattrapage suite au gel des prix administrés prononcé par le gouvernement entre avril 2008 et décembre 2009, et en 2011 suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative à la santé, un effet structurel. Suite aux modifications du système des chèques-services accueil en septembre 2012 et janvier 2013, les prix administrés ont fortement progressé. Aussi en 2013 les tarifs du transport public et des frais de stationnement dans la ville du Luxembourg ont été augmentés.

Graphique 1-10 : Evolution de l'IPCN, de l'inflation sous-jacente et des prix administrés
(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2015)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

Généralement, la progression des 20 positions considérées comme administrées était moins rapide en 2014 par rapport aux années précédentes. A part une augmentation de 5,2% des frais de stationnement, les différentes positions ont connu seulement des adaptations mineures au premier semestre. Au deuxième semestre, il y avait une hausse des tarifs de la position « reprise des eaux usées » en juillet et une adaptation des tarifs de l'internat suite à la rentrée scolaire en septembre. Suite au ralentissement de l'inflation, il n'y avait pas d'adaptation de la cote d'application de l'échelle mobile des salaires en 2014, ce qui avait

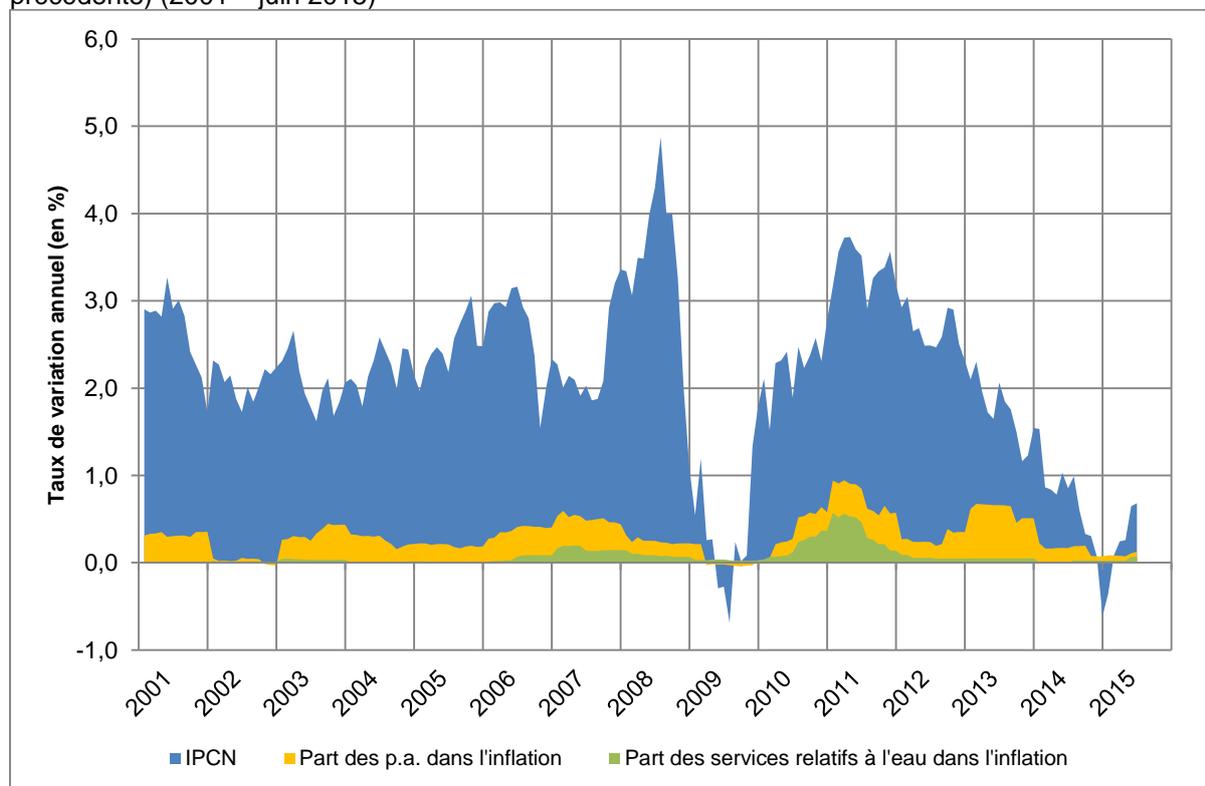
pour conséquence que les tarifs liés à la cote d'application (services médicaux, dentaires, paramédicaux et hospitaliers) n'étaient pas adaptés mécaniquement en 2014.

En janvier 2015, plusieurs positions ont vu augmenter leurs tarifs, par exemple le prix de la collecte des ordures ménagères a connu une hausse de 2,4% par rapport à décembre 2014. Des progressions mensuelles minimales ont été constatées pour d'autres positions, comme le contrôle technique (+1,7%), les services relatifs à l'eau (+0,4%) et les tarifs des théâtres, concerts et musées (+0,7%). En mai 2015, l'alimentation en eau a progressé de 5,9% suite à l'adaptation à la hausse des 5 tarifs repris dans l'indice. En total, les prix administrés ont augmenté de 0,77% pendant les six premiers mois de l'année.

L'inflation luxembourgeoise a été majoritairement influencée par les produits pétroliers dans les dernières années, surtout en 2008, 2011 et 2012 lors de la flambée de ces derniers. Les prix administrés ont certes aussi augmenté fortement lors des dernières années, mais leur contribution sur le taux d'inflation doit être relativisée. Le Graphique 1-11 montre la part des prix administrés au taux d'inflation luxembourgeois entre 2001 et juin 2015. En moyenne les prix administrés sont responsables pour 14,0% de l'inflation luxembourgeoise. Cependant, on doit aussi considérer qu'une partie de la hausse des prix administrés est due à la transposition d'une directive européenne. En 2010 et 2011, la moitié de la hausse des prix administrés est due à l'augmentation des tarifs communaux relatifs aux services de l'eau.

Graphique 1-11 : Part des prix administrés dans l'inflation luxembourgeoise

(données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2015)



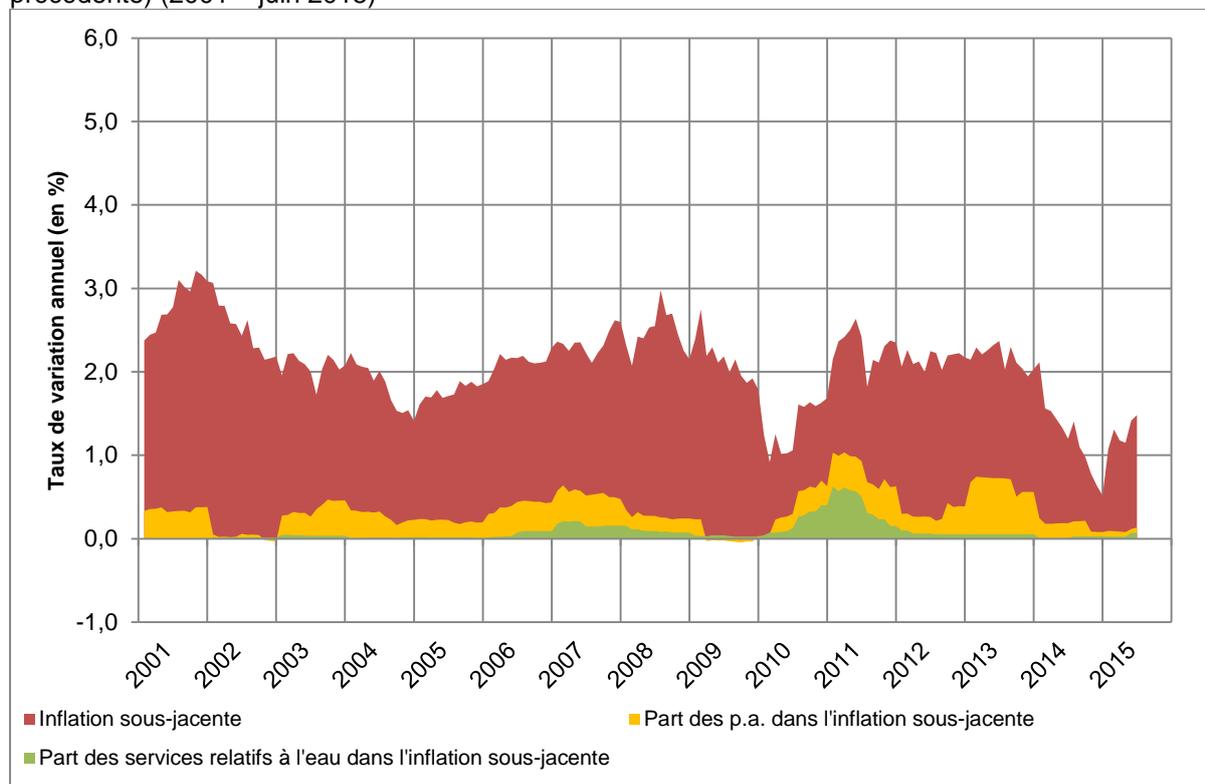
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

Suite à la grande influence des produits énergétiques au taux d'inflation luxembourgeois, il est préférable de comparer l'influence des prix administrés avec l'inflation sous-jacente

(concept qui exclut notamment les prix pétroliers et d'autres prix qui se forment sur les marchés internationaux) (cf. Graphique 1-12). Dans le cas, l'influence des prix administrés s'élève à environ 16,5% entre 2001 et juin 2015, dont 4,4% proviennent des services relatifs à l'eau.

Graphique 1-12 : Part des prix administrés dans l'inflation sous-jacente luxembourgeoise
 (données mensuelles, pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2001 – juin 2015)



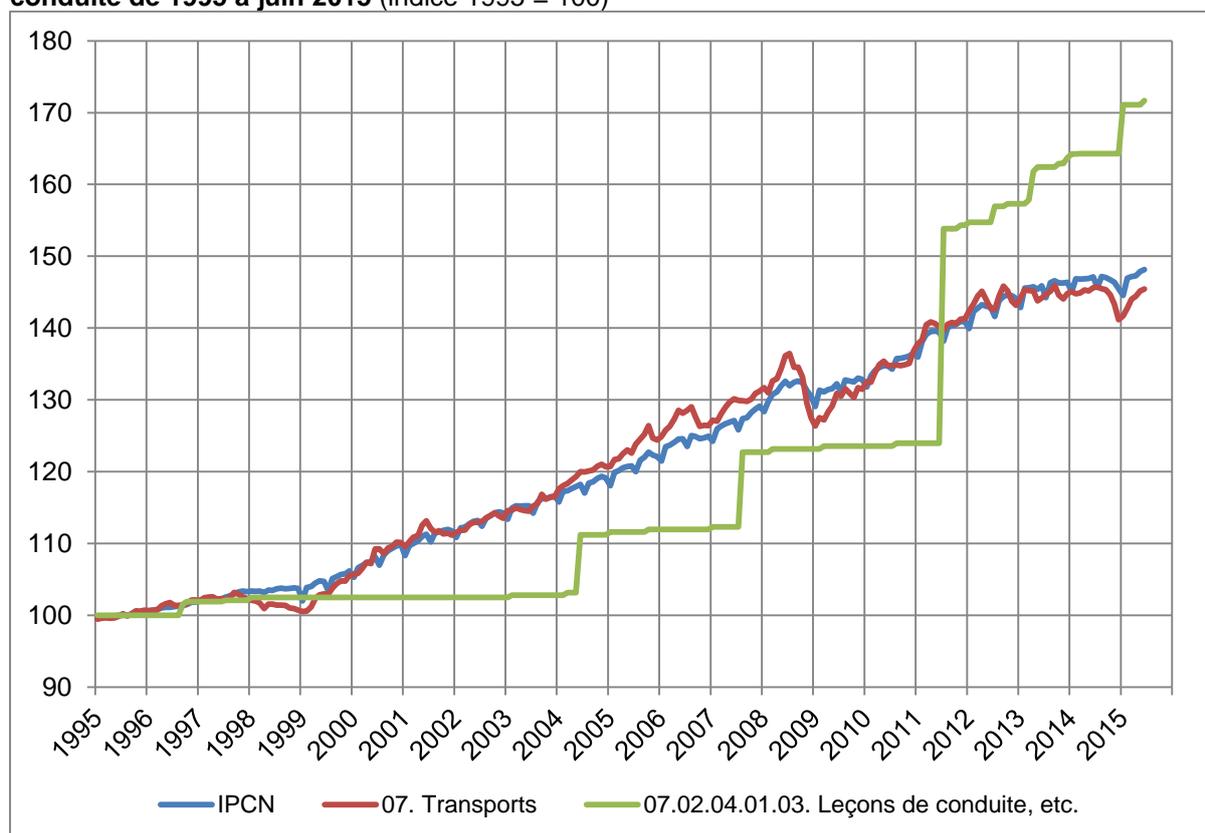
Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix
 Remarque : la catégorie « 07.02.04.01.03. Leçons de conduite, etc. » a été enlevée des calculs des prix administrés à partir de juillet 2011

1.4.4 Evolution des prix des leçons de conduite

En juillet 2011, le gouvernement avait libéralisé les prix des leçons de conduite suite à un changement de l'article 23 du règlement grand-ducal modifié du 8 août 2000 déterminant le contenu de l'instruction préparatoire aux examens du permis de conduire ainsi que l'exercice de la profession d'instructeur de candidats-conducteurs.

L'Observatoire de la formation des prix a analysé plus en détail la libéralisation de ce secteur dans son premier rapport semestriel 2012 et a présenté une actualisation de sa simulation dans le rapport du premier semestre 2013¹⁰. Dans cette section, on fait un suivi régulier de cette catégorie, même si elle n'appartient plus aux prix administrés. Au cours du premier mois de la libéralisation des tarifs, les prix ont augmenté de 24,1% par rapport au mois précédent. Après quelques adaptations mineures au cours des mois suivants, les prix en juin 2015 étaient 38,5% au-dessus du niveau de juin 2011, le dernier mois où les tarifs étaient fixés par règlement grand-ducal. La dernière adaptation majeure des tarifs était faite en janvier 2015 : l'indice « *leçons de conduite, etc.* » a connu une hausse de 4,1% en glissement annuel.

Graphique 1-13 : Evolution de l'IPCN, de la catégorie Transports et des prix des leçons de conduite de 1995 à juin 2015 (indice 1995 = 100)



Source: STATEC. Calculs: Observatoire de la formation des prix

¹⁰ Les rapports peuvent être téléchargés sur le site de l'Observatoire de la compétitivité : http://www.odc.public.lu/publications/rapports_ofp/index.html

1.5 Le secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés (Horeca)

1.5.1 Généralités

Le secteur d'activités de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés (Horeca) est un secteur important pour l'emploi et la valeur ajoutée du Luxembourg. D'après une étude d'Ernst&Young 33.000 emplois directs et indirects sont issues de ce secteur, soit près de 8,8% de l'emploi total du Grand-Duché¹¹.

D'après le Statec, 16.600 emplois salariés étaient occupés dans la branche de l'hébergement et de la restauration en 2013, soit 4,7% du total des branches du Grand-Duché du Luxembourg. Même en temps de crise, le secteur a continué de créer des emplois : entre 2008 et 2013, plus de 3.000 emplois salariés nouveaux ont été créés. En termes d'emploi total (qui inclus aussi les travailleurs indépendants), la part du secteur s'élève à 4,6% et comprend, pour l'année 2013, presque 20.000 emplois.

Tableau 1-11 : Emploi salarié (EEM), emploi total (ETO) et nombre d'entreprises par branche (NACE Rév. 2)

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Emploi salarié total (EEM)	197.500	245.700	287.200	337.300	347.300	355.800	362.200
Hébergement et restauration (EEM)	9.300	10.600	12.300	14.400	15.100	16.100	16.600
Part du secteur de l'Horeca (EEM)	4,7%	4,3%	4,3%	4,3%	4,3%	4,5%	4,6%
Emploi total (ETO)	215.500	263.800	307.600	359.400	370.000	379.000	386.000
Hébergement et restauration (ETO)	11.500	12.900	14.600	16.300	16.900	17.800	18.300
Part du secteur de l'Horeca (ETO)	5,3%	4,9%	4,7%	4,5%	4,6%	4,9%	4,7%
Nombre d'entreprises	n.a.	2.647 (*)	2.664	2.771	2.773	2.746	n.a.

Source : STATEC

EEM : Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente (enregistré en D.1 Rémunération des salariés)

ETO : L'emploi comprend toutes les personnes – aussi bien les salariés que les travailleurs indépendants – exerçant une activité productrice rentrant dans la frontière de production du système.

(*) : NACE Rév. 1.1

Le nombre d'entreprises s'est élevé à 2.746 unités en 2012, dont plus de la moitié (1414 entreprises) ont eu 1 à 4 salariés. Le nombre d'acteurs a augmenté de 82 unités par rapport à 2005, mais cependant on doit constater qu'en 2011 le nombre d'entreprises s'élevait à 2.773, donc 27 unités de plus qu'en 2012. Ces chiffres cachent cependant une fluctuation plus importante des acteurs du secteur : plus de 220 nouvelles entreprises sont créés chaque année et un nombre similaire d'entreprises cessent leurs activités.

¹¹ <http://www.horesca.lu/fr/medialib/2>

Tableau 1-12 : Nombre d'entreprises actives par classe de taille en 2012 (NACE Rév. 2)

Branche	Total	Sans salariés	1-4 salariés	5-9 salariés	10-49 salariés	50-249 salariés	250 salariés et plus
Hébergement et restauration	2746	431	1414	498	375	22	6

Source : STATEC

L'économie luxembourgeoise est très dépendante du secteur financier, qui représente plus de 25% du total de la valeur ajoutée brute. La part de la branche de l'hébergement et restauration au total de la VA brute s'est élevée à 1,6% en 2013.

Tableau 1-13 : Valeur ajoutée brute (B1) aux prix de base par branche (NaceR2) (à prix courants) (en millions EUR)

	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Total branches	13.672	20.828	26.518	35.683	38.017	39.079	41.510
Hébergement et restauration	334,0	604,3	540,0	657,4	695,3	731,3	789,3
Part du secteur de l'Horeca	2,44%	2,90%	1,91%	1,61%	1,62%	1,65%	1,62%

Source : STATEC

L'Horesca, le syndicat des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du Luxembourg, a été fondé en 1970 et représente actuellement environ 2.700 entreprises¹².

1.5.2 Les dépenses par ménage

Les dépenses de consommation moyenne des ménages est en hausse depuis 2010. En 2013, un ménage luxembourgeois a dépensé en moyenne 58.185 EUR, soit 4.849 EUR par mois. Globalement, le poids du logement occupe le 1^{er} rang dans les dépenses de consommation. Viennent ensuite les dépenses liées aux transports et celles pour les produits alimentaires et boissons non alcoolisées. Un ménage luxembourgeois a dépensé en moyenne 4.386 euro aux cafés, restaurants et hôtels (365 EUR par mois), ce qui représente 7,5% de toutes les dépenses annuelles. Les dépenses ont augmenté d'environ 200 euro par rapport à l'année précédente, cependant elles sont nettement en-dessous du niveau de 2006, où un ménage luxembourgeois a encore dépensé presque 4600 EUR (383 EUR par mois) pour les services de restauration et de l'hébergement.

Selon l'enquête permanente sur le budget des ménages de 2009, les dépenses pour services de restauration (restaurants, cafés et cantines) représentent en moyenne 5,9% de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages. La majorité de ces dépenses sont faites au Luxembourg, tandis que 90% des services d'hébergement sont dépensés à l'étranger.

¹² Guide 2014 des hôteliers, restaurateurs et cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg

Tableau 1-14 : Dépenses annuelles moyennes par ménage 1998 – 2013 (en euro)

	1998	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total	43 674	52 754	57 723	58 033	57 442	55 460	55 185	55 315	57 135	58 185
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4 403	4 928	5 220	5 206	5 102	4 904	4 837	4 861	4 936	5 037
Boissons alcoolisées et tabac	868	879	916	897	854	823	783	777	801	790
Articles d'habillement et articles chaussants	2 593	3 396	3 678	3 683	3 463	3 468	3 401	3 199	3 226	3 235
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	11 944	15 858	17 579	18 538	19 720	18 571	18 637	19 007	20 289	20 504
Ameublement, équipement ménager en entretien courant de la maison	3 592	3 761	4 022	3 897	3 522	3 449	3 457	3 476	3 566	3 660
Santé	1 037	1 372	1 566	1 507	1 417	1 348	1 363	1 667	1 404	1 417
Transports	6 767	8 536	9 557	9 008	8 444	7 878	7 996	7 947	8 132	8 549
Communications	923	1 157	1 191	1 185	1 160	1 152	1 186	1 223	1 306	1 386
Loisirs et culture	3 799	3 930	4 201	4 294	4 067	4 161	4 028	3 986	4 105	4 149
Services éducatifs	73	227	284	276	238	223	193	227	261	353
Hôtels, cafés et restaurants	4 196	4 162	4 594	4 555	4 430	4 351	4 182	4 063	4 190	4 386
Autres biens et services	3 478	4 549	4 914	4 988	5 026	5 133	5 121	4 883	4 919	4 721
Part de l'Horeca	9,61%	7,89%	7,58%	7,84%	7,71%	7,84%	7,58%	7,35%	7,33%	7,54%

Source : STATEC, enquête permanente sur le budget des ménages

1.5.3 Evolution des prix

Pendant les dernières années, le secteur de l'Horeca a subi plusieurs facteurs pouvant avoir un impact soit sur le chiffre d'affaires des exploitants du secteur, soit sur les prix finaux. La liste suivante énumère les changements législatifs survenus dans les dix dernières années :

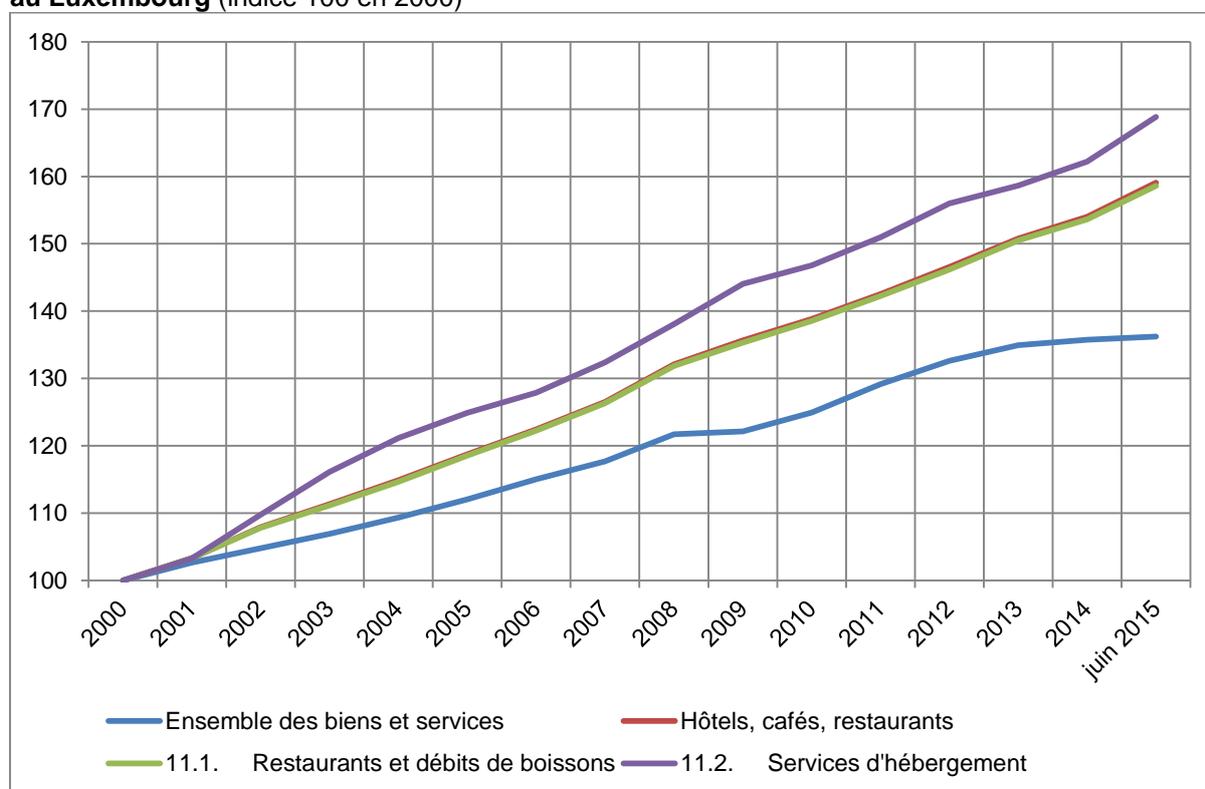
- La loi du 11 août 2006, qui avait stipulé une interdiction de fumer (entre autre) dans les restaurants et, à des heures précises, dans les cafés (débits de boisson) servant des repas.
- La transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau avait pour conséquence une augmentation considérable sur le prix des services relatifs à l'eau (alimentation en eau et reprise des eaux usées).
- La loi du 18 juillet 2013 relative à la lutte antitabac avait pour conséquence l'interdiction de fumer dans des cafés, des discothèques, des locaux collectifs des hôtels, des galeries commerciales ainsi que des salles de sports et de loisirs (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014). Les exploitants des locaux désormais concernés par l'interdiction de fumer disposent toutefois de la possibilité d'aménager un fumoir (l'architecture de cette salle est soumise à certaines conditions).

- Hausse du taux de la TVA sur les boissons alcoolisées dans la restauration de 3% à 17% à partir de 2015.

En plus, les prix des produits alimentaires ont vu une augmentation considérable au niveau mondial en 2007/2008 et en 2013.

Les prix de la catégorie *Hôtels, cafés, restaurants* ont évolué plus rapidement que l'ensemble des biens et services au Luxembourg entre 2000 et juin 2015. En moyenne les prix de cette catégorie ont augmenté de 3,3% par année, tandis que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,2% en moyenne annuelle. Les boissons alcoolisées ont connu l'évolution la plus rapide avec une hausse annuelle moyenne de 4,9% entre 2000 et juin 2015, les repas au restaurant ont augmenté de 2,7% en moyenne par année.

Graphique 1-14 : Indice des prix à la consommation et des sous-catégories relatifs à l'Horeca au Luxembourg (indice 100 en 2000)



Source : STATEC

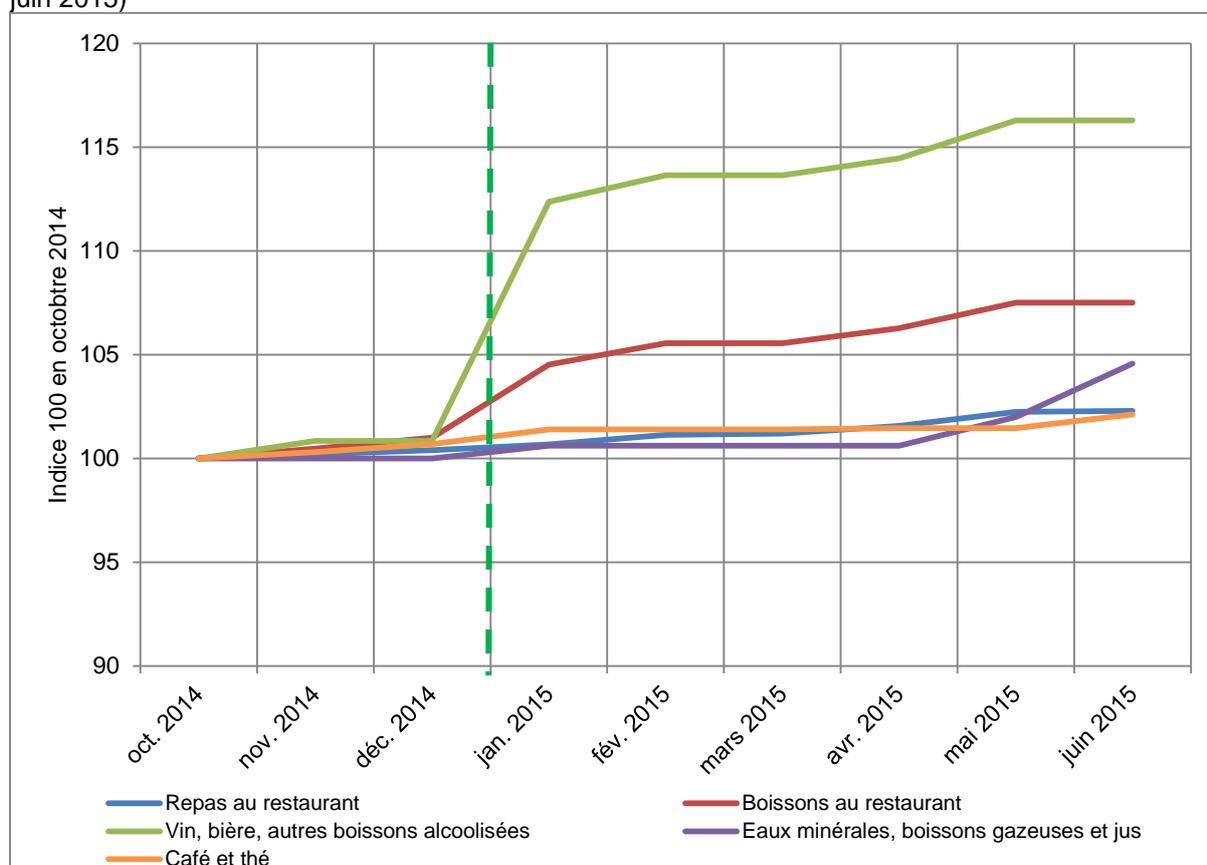
A partir du 01.01.2015, les boissons alcoolisées dans les cafés et restaurants ne sont plus soumis au taux super réduit de 3%, mais au taux normal de 17%. Cette hausse de 14 points de pourcentage avait pour conséquence une augmentation de 11,4% des prix des boissons alcoolisées dans les cafés en janvier 2015 (position « 11.01.01.02.01 Vin, bière, autres boissons alcoolisées » de l'IPCN). Les mois suivants, les prix ont continué à augmenter et en juin 2015, on constate une hausse de 16,3% par rapport à octobre 2014.

L'impact théorique de cette hausse du taux de la TVA s'élève à 13,59%, donc on peut conclure que la hausse constatée était supérieure à ce qu'on pouvait s'attendre en cas de transmission intégrale de la hausse de la TVA au prix final. Cela pourrait être lié à d'autres facteurs, comme par exemple une hausse des coûts des matières premières. En plus, on

peut aussi constater une hausse des prix pour les boissons non alcoolisées, surtout en mai et juin 2015 (+1,4%, respectivement +2,5% en glissement annuel).

Cette hausse de la TVA n'avait pas seulement des conséquences pour les cafetiers, mais aussi pour la restauration. Cependant, à cause de la nomenclature internationale de la COICOP, on ne peut pas faire la distinction dans l'indice des prix des boissons alcoolisées et non alcoolisées dans les restaurants. La position « 11.01.01.01.02 Boissons au restaurant » ainsi comprend aussi des boissons qui n'ont pas subi de hausse de TVA, comme l'eau minérale, les soft drinks, le café et le thé. Entre octobre 2014 et juin 2015, les prix de cette position ont augmenté de 7,5%, dont la plus grande hausse a été constatée en janvier (+3,5% par rapport à décembre 2014).

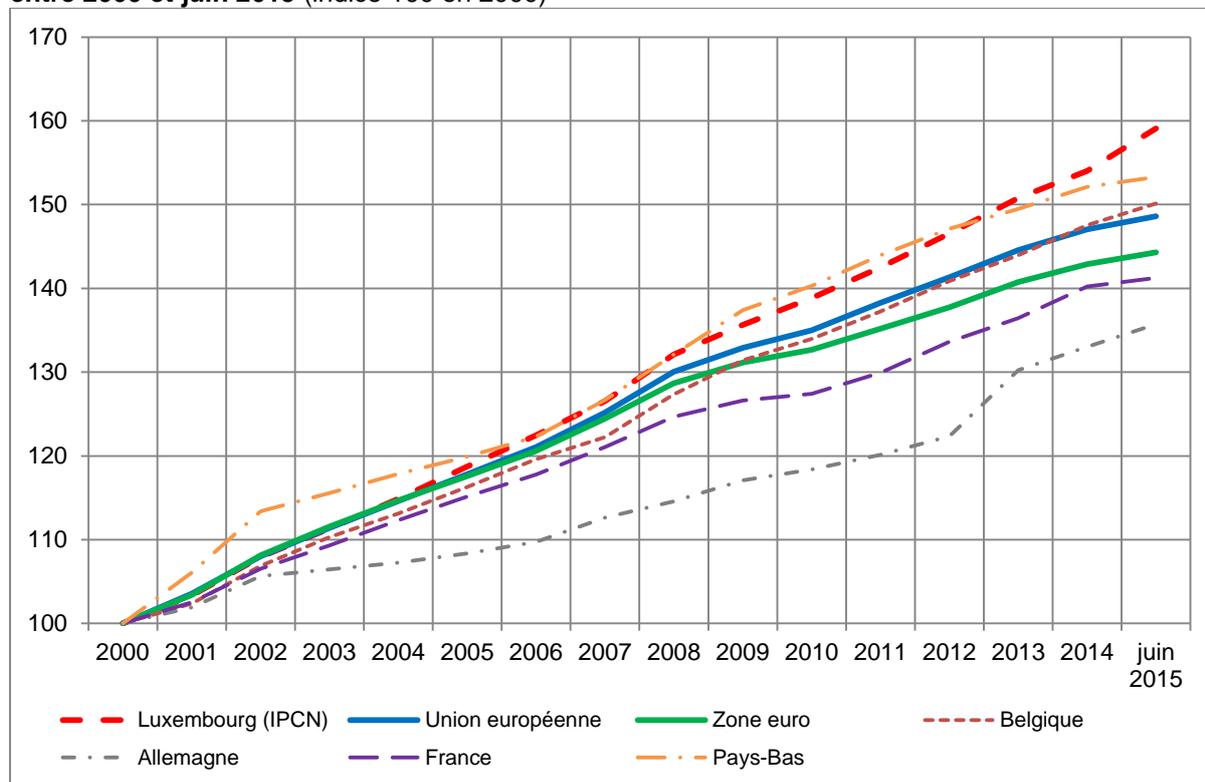
Graphique 1-15 : Evolution des prix des boissons dans les restaurants et cafés (octobre 2014 à juin 2015)



Source : STATEC

La comparaison de la catégorie *hôtels, cafés, restaurants* au niveau européen montre que les prix ont augmenté plus rapidement au Luxembourg que dans ses pays voisins. Tandis que les prix ont augmenté en moyenne de 3,3% au Luxembourg entre 2000 et juin 2015, l'évolution moyenne était seulement 2,1% en Allemagne et 2,4% en France. En Belgique et aux Pays-Bas, les prix de la catégorie de l'Horeca ont augmenté de 2,8% et 3%.

Graphique 1-16 : Indice de la position « restaurants et hôtels » au Luxembourg et en Europe entre 2000 et juin 2015 (indice 100 en 2000)



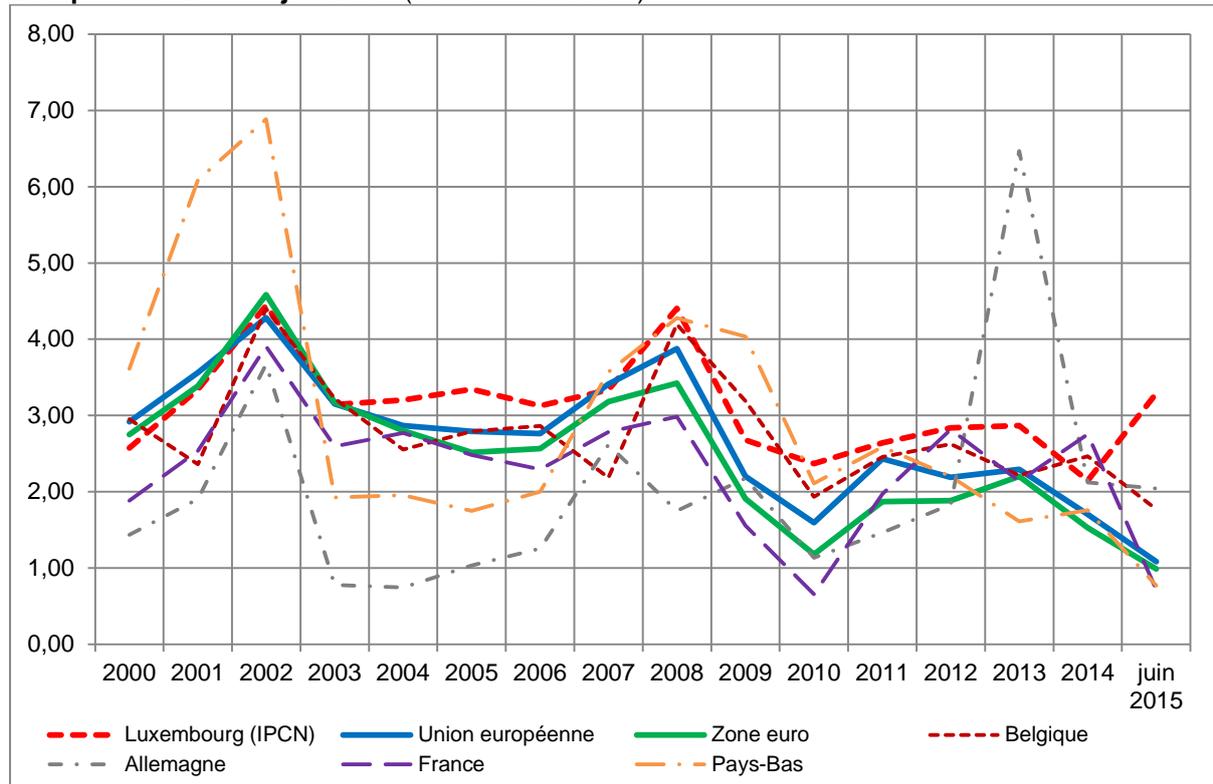
Source : STATEC

En 2013, l'Allemagne a connu une progression plus rapide dans le secteur de la Horeca, ce qui est due à une augmentation des tarifs des services d'hébergement de 16,5% (moyenne européenne : 4%, Luxembourg 1,7%).

Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le gouvernement français a décidé d'introduire un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)¹³ en janvier 2013. Il a pour objet le financement d'investissement, de recherche et d'innovation des entreprises françaises et permet de réaliser une économie d'impôt équivalant à 4% de la masse salariale (hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC). En 2014, ce taux a été augmenté à 6%. Pour financer cette mesure, le gouvernement a fait des économies des dépenses de l'Etat et a décidé d'augmenter le taux de TVA à partir de janvier 2014. Le taux normal a augmenté de 19,6% à 20% et le taux intermédiaire, applicable entre autre à certains biens et services de la catégorie du tourisme, de la culture, de la restauration et de l'immobilier, de 7% à 10%. Suite à cette hausse du taux de TVA intermédiaire, les prix de la restauration ont augmenté de 2,76% en 2014 en France, une hausse plus élevée que dans les autres pays analysés.

¹³ <http://www.economie.gouv.fr/ma-competitivite/quest-que-credit-dimpot-pour-competitivite-et-lemploi>

Graphique 1-17 : Evolution de la position « restaurants et hôtels » au Luxembourg et en Europe entre 2000 et juin 2015 (données annuelles)



Source : STATEC, Eurostat

1.5.4 Le comportement des prix des acteurs du secteur

En juillet 2013, l'Observatoire de la formation des prix a publié une étude analysant les adaptations de prix des entreprises au Luxembourg¹⁴. Cette étude avait pour objectif d'analyser d'un point de vue microéconomique comment les entreprises au Luxembourg fixent ou adaptent les prix de leurs principaux produits et services. En total, 20 entreprises ont été analysées, dont cinq acteurs du secteur de l'Horeca :

- Café-Bar à Luxembourg
- Hôtel appartenant à une chaîne internationale
- Hôtel-restaurant familial
- Chaîne de restauration internationale (franchise)
- Restaurant traditionnel local

Les conclusions de cette étude (et la base de données non publique) nous donnent une première indication du comportement des prix des acteurs du secteur. Il faut noter qu'il s'agit seulement d'une étude de cas se basant majoritairement sur des entretiens avec les directeurs généraux et financiers des entreprises et ne permet pas de tirer des conclusions ni à l'ensemble des entreprises établies au Luxembourg, ni à un secteur spécifique, comme l'Horeca :

- Pour les cinq acteurs du secteur de l'Horeca: demande inélastique, la réaction des clients est neutre / indifférent suite à une adaptation des prix. L'établissement du prix de vente est fonction du marché (demande et concurrence) pour 3 acteurs et fonction des coûts et du marché pour les deux autres.
- Composante principale du prix : 2 fois les salaires et charges sociales, 2 fois marchandises et produits finis, et une fois produits intermédiaires / matières premières.
- 2 acteurs augmentent leurs prix lorsque la concurrence augmente les siens (statique), 2 acteurs s'engagent dans une démarche analytique visant à étudier la demande (analytique) et un acteur fait de manière structurée et analytique la synthèse annuelle de l'évolution de ses coûts et de tout autre élément externe pouvant influencer le prix.
- 2 entreprises ont un niveau très bas de développement dans sa politique de fixation, de révision et de gouvernance des prix (score de 0,35 et 0,38 sur une échelle de 0 à 1), un acteur a un score 0,51, et deux acteurs 0,67.
- Selon les directeurs généraux suite aux entretiens, la marge a baissé pour 2 acteurs, et est resté constante pour deux autres acteurs. Seulement l'entreprise qui fait une révision annuelle structurée a dit que la marge a augmenté pendant les dernières années.

¹⁴ Perspectives de politique économique N°26: « *Etude des adaptations de prix des entreprises au Luxembourg* » (juillet 2013) : http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/PPE_026.pdf

2 Comparaison de l'inflation au Luxembourg et dans les pays voisins

2.1 Introduction

1. Toute comparaison internationale ne peut renseigner que des tendances !

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié chaque mois par Eurostat regroupe des indices des prix à la consommation de l'UE calculés conformément à une approche harmonisée et à une liste de définitions. Les IPCH visent à couvrir l'ensemble des dépenses de consommation finale pour tous les types de ménages de manière à donner en temps utile une image fidèle de l'inflation¹⁵. L'IPCH tient compte de la non-uniformité des comportements de consommation au sein des Etats membres. En effet, l'importance relative des dépenses de consommation pour chaque bien ou service varie d'un pays à l'autre, celles-ci pouvant dépendre notamment du climat, de taxes, des modes de vie, des traditions culturelles et de la disponibilité des produits. L'indice n'est pas un indicateur du coût de la vie.

Le tableau suivant montre les différences de poids dans l'indice des prix à la consommation d'Eurostat:

Tableau 2-1 : Comparaison des poids des 12 catégories au sein des IPCH / IPCN des pays analysés en 2015 (en pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15,82	15,71	12,35	17,07	16,60	14,41	10,02
Boissons alcoolisées et tabac	4,56	4,04	4,45	4,58	4,14	3,86	4,04
Articles d'habillement et chaussures	6,21	6,34	5,10	6,67	5,09	5,95	5,67
Logement, eau, électricité et combustibles	15,86	16,32	22,18	13,56	16,21	17,92	15,95
Ameublement, équipement de ménage et entretien	6,34	6,60	5,70	7,16	6,56	6,93	7,67
Santé	4,20	4,36	4,87	5,41	4,17	3,03	2,61
Transports	14,85	15,22	15,48	13,98	16,51	14,56	18,05
Communications	3,15	3,06	3,20	2,66	2,88	3,95	2,96
Loisirs, spectacles et culture	10,05	9,48	12,72	10,31	8,89	11,83	8,62
Enseignement	1,24	1,05	0,93	0,65	0,44	0,81	1,72
Hôtels, cafés, restaurants	8,98	9,14	5,24	7,51	8,20	6,10	7,00
Biens et services divers	8,74	8,69	7,79	10,45	10,31	10,66	15,68

Source: Eurostat, STATEC

En conclusion, il faut garder à l'esprit que les différences de comportement national en matière de consommation influencent considérablement la composition et les poids des catégories et sous-catégories présentes dans les IPCH nationaux. Les comparaisons de l'inflation doivent donc être réalisées avec prudence. En effet, des écarts de taux d'inflation entre pays ne sont pas exclusivement causés par des évolutions différentes de prix pour des

¹⁵ http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-BE-04-001/FR/KS-BE-04-001-FR.PDF

produits et / ou services identiques, mais peuvent également être expliqués par des poids différents des sous-catégories ainsi que par une composition différente des sous-catégories.

2. Choix de l'indice pour le Luxembourg

Selon le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation¹⁶ le STATEC établit chaque mois un indice des prix à la consommation conformément aux dispositions du Règlement (CE) No 2494/95 du Conseil du 23 octobre 1995 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et des règlements du Conseil et de la Commission pris en son exécution.

En complément à l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), le STATEC établit un indice des prix à la consommation national (IPCN), qui se conforme aux mêmes principes et concepts méthodologiques. Toutefois, la couverture géographique de l'IPCN se limite à la seule population résidente. Elle exclut la consommation des non-résidents, non négligeable pour certaines catégories.

Chacune des positions de référence de la liste commune des biens et services entrant dans le calcul de l'IPCH et de l'IPCN est affectée de deux coefficients de pondération, dont l'un est propre à l'IPCH et l'autre à l'IPCN. Les coefficients de pondération propres à l'IPCN représentent l'importance relative de la dépense monétaire de consommation finale, consacrée sur le territoire économique national par les ménages résidents à l'achat de chacun des biens et services figurant dans la liste, par rapport à la dépense monétaire totale de consommation finale effectuée sur le territoire pour l'acquisition de l'ensemble des biens et services de la liste.

L'IPCN se distingue de l'IPCH par le seul fait qu'il possède une pondération différente. Certaines positions, comme par exemple les produits pétroliers ou les produits de tabac (produits pour lesquels les dépenses des frontaliers et des touristes sont importantes sur le territoire luxembourgeois) ont une pondération moins élevée dans l'IPCN que dans l'IPCH¹⁷. **Donc l'indice des prix à la consommation national (IPCN) est utilisé pour les comparaisons suivantes pour le Luxembourg, comme il donne une image plus fidèle de la consommation nationale.**

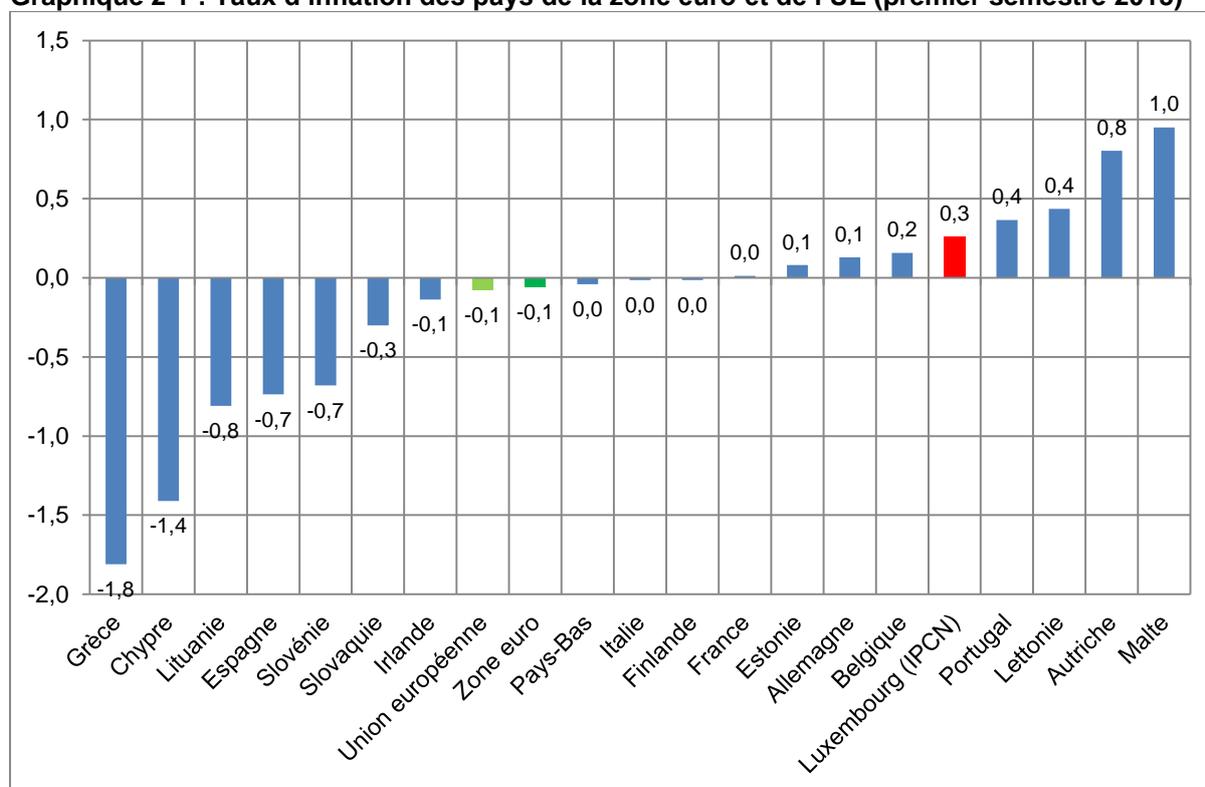
¹⁶ http://www.legilux.public.lu/leg/textescoordonnes/compilation/recueil_lois_speciales/INDICE.pdf

¹⁷ <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2013/0022/a022.pdf> (poids des différentes catégories de l'IPCH et de l'IPCN en 2013)

2.2 Généralités

Depuis février 2013, le taux d'inflation de la zone euro est passé sous la barre des 2% qui correspond à l'objectif fixé par la Banque Centrale Européenne. Depuis octobre 2013, le taux d'inflation de l'UE et de la zone euro a chuté en-dessous de 1%. Au premier semestre 2015, l'inflation a continué de diminuer au niveau européen : le taux pour l'UE et la zone euro est en négatif, ce qui est aussi le cas pour 10 pays de la zone euro, entre autres pour les Pays-Bas (-0,04%). Les raisons de cette baisse du taux se trouvent dans le déclin des prix pétroliers et dans l'alimentation, suite à de bonnes récoltes en 2014. L'inflation luxembourgeoise, avec un taux de 0,26% pour les six premiers mois de l'année à un niveau faible, reste plus élevée que celle des pays voisins. Cependant le différentiel d'inflation est devenu marginal : la Belgique a un taux d'inflation de 0,16%, l'Allemagne de 0,13% et la France est en phase de quasi-stagnation des prix (+0,01%).

Graphique 2-1 : Taux d'inflation des pays de la zone euro et de l'UE (premier semestre 2015)



Source: Eurostat, STATEC

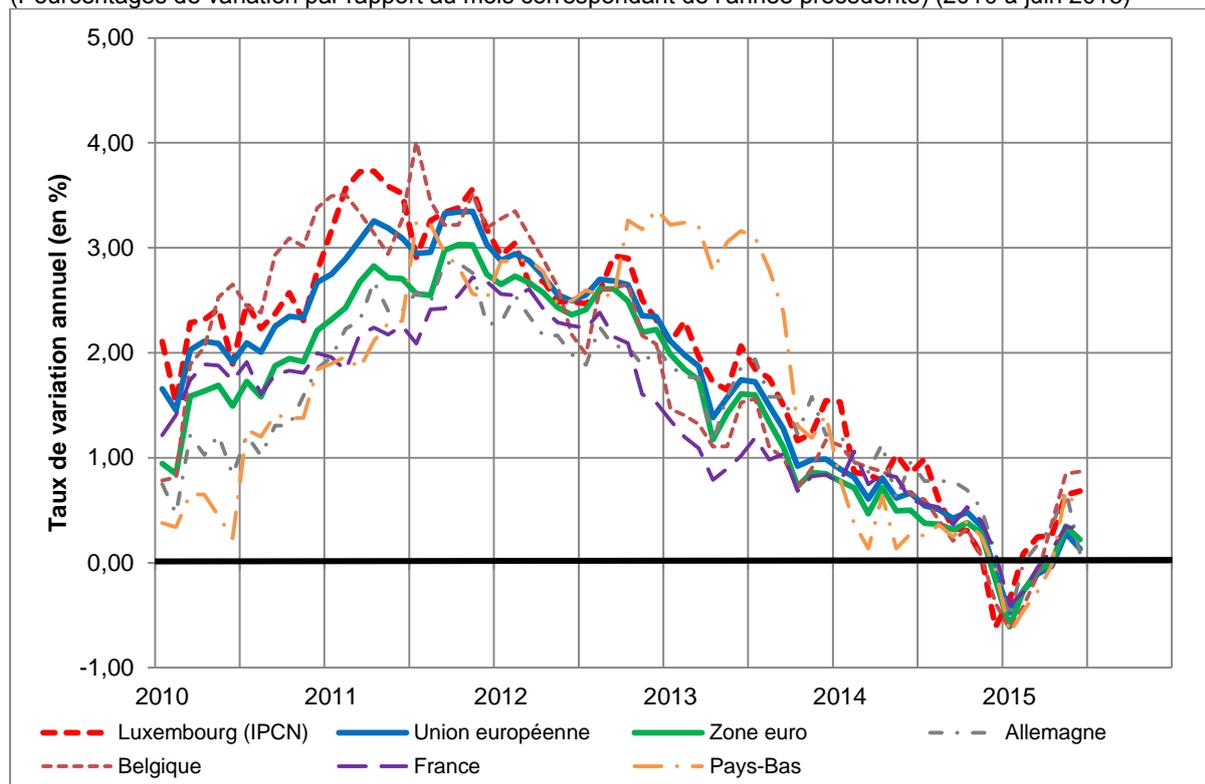
Le Luxembourg avait un taux d'inflation plus élevé que la France et l'Allemagne pendant les dernières années et une progression similaire que la Belgique. Cependant, entre octobre et décembre 2014, le taux d'inflation luxembourgeois était inférieur aux taux de ses pays voisins et des Pays-Bas, avant de les dépasser à partir de janvier de cette année.

A partir de février, l'inflation luxembourgeoise était de nouveau positive, ce qui était le cas pour les autres pays seulement à partir de mars (Allemagne), respectivement avril (France et Belgique) et mai (Pays-Bas).

Malgré la hausse de la TVA à partir du 1^{er} janvier 2015, l'inflation luxembourgeoise ne semble pas être influencée de la même façon que celle des Pays-Bas à partir d'octobre 2012 (hausse de la TVA de 2 points de pourcentage).

Graphique 2-2 : Evolution récente de l'inflation au niveau européen

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2015)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Suite à la hausse de la TVA aux Pays-Bas, le taux de variation sur 12 mois a fait un saut de 2,55% (septembre 2012) à 3,26% (octobre 2012). Pendant les douze prochains mois, l'effet de base a fait que le taux de variation sur 12 mois est resté élevé jusqu'en octobre 2013 (comme on a comparé des prix après la hausse de la TVA avec des prix avant la hausse de la TVA), où le taux a diminué mécaniquement à 1,31% et donc à un niveau similaire que les autres pays européens.

Tableau 2-2 : Evolution de l'inflation au niveau européen

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

	Semestre 1 2014	Semestre 2 2014	2014	Semestre 1 2015
Union européenne	0,73	0,37	0,55	-0,08
Zone euro	0,61	0,26	0,44	-0,06
Luxembourg (IPCNI)	0,98	0,28	0,63	0,26
Allemagne	0,96	0,60	0,78	0,13
Belgique	0,89	0,20	0,54	0,16
France	0,81	0,41	0,61	0,01
Pays-Bas	0,39	0,24	0,32	-0,04

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

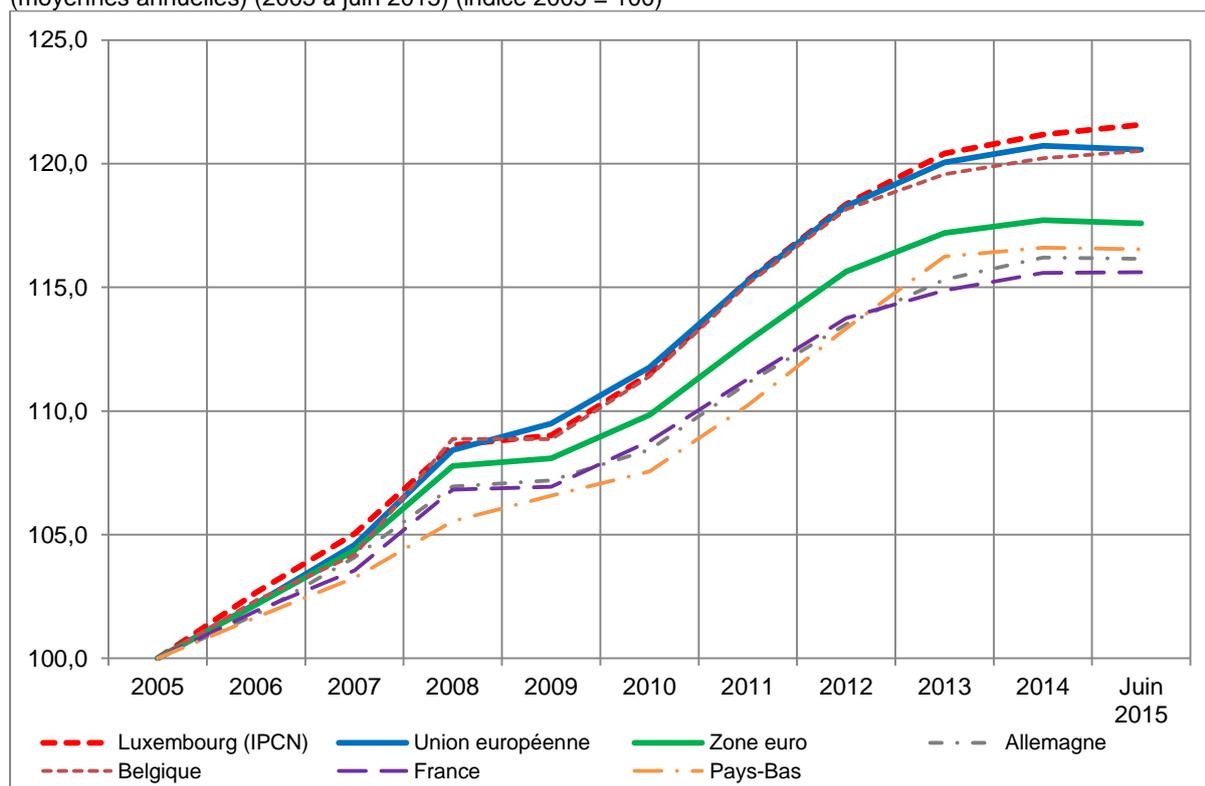
Entre 2000 et juin 2015, le niveau général des prix a augmenté de 21,3% au sein de l'Union européenne ; l'inflation luxembourgeoise (22,5%) a été légèrement supérieure pendant ce temps. La Belgique a connu une inflation similaire que le Luxembourg depuis 2005, et la différence cumulée est de 0,8 point de pourcentage. L'inflation de la zone euro (+18,5%) et des autres pays (Pays-Bas 17,3%, Allemagne 16,4%, France 16,3%) a été moins prononcée entre 2005 et juin 2015.

Tableau 2-3 : Indice des prix à la consommation et évolution annuelle moyenne (base 100 en 2005)

	Indice juin 2015	Evolution annuelle moyenne (2005-juin 2015)
Union européenne	121,3	2,05%
Zone euro	118,5	1,80%
Luxembourg (IPCN)	122,5	2,16%
Allemagne	116,4	1,61%
Belgique	121,7	2,09%
France	116,2	1,60%
Pays-Bas	117,3	1,70%

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Graphique 2-3 : Indice des prix à la consommation au niveau européen (moyennes annuelles) (2005 à juin 2015) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

2.3 Analyse détaillée de l'inflation européenne

L'évolution des différentes catégories de l'indice des prix à la consommation ne montre que de différences mineures entre le Luxembourg, ses pays voisins et les Pays-Bas, malgré la hausse des différents taux de TVA au Luxembourg à partir du 01.01.2015. Seulement la catégorie *Hôtels, cafés, restaurants* présente un écart substantiel en défaveur du Luxembourg¹⁸.

Tableau 2-4 : Evolution de l'inflation au niveau européen au premier semestre 2015

(en pourcentages par rapport à la période correspondante de l'année dernière)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	-0,08	-0,06	0,13	0,16	0,01	-0,04	0,26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-0,19	0,38	0,39	0,41	0,09	0,08	-0,01
Boissons alcoolisées et tabac	2,25	2,02	2,48	3,34	0,58	2,01	2,36
Articles d'habillement et chaussures	-0,07	0,00	0,37	0,85	-0,73	-2,63	-0,26
Logement, eau, électricité et combustibles	-0,27	-0,56	-0,77	-3,10	0,60	1,16	-0,91
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,08	0,13	0,61	0,92	-0,33	-1,05	1,20
Santé	1,08	0,97	2,11	1,48	-0,33	-0,31	0,39
Transports	-2,58	-2,25	-1,34	-2,33	-1,42	-1,91	-0,85
Communications	-0,85	-1,41	-1,25	-0,94	-0,40	-3,83	-1,16
Loisirs, spectacles et culture	-0,02	-0,08	0,15	0,24	-0,36	0,02	0,79
Enseignement	3,12	0,72	-1,26	1,28	2,00	3,12	0,85
Hôtels, cafés, restaurants	1,66	1,52	2,65	2,64	1,45	1,95	3,69
Biens et services divers	0,71	0,82	1,20	2,08	0,86	1,89	0,76

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

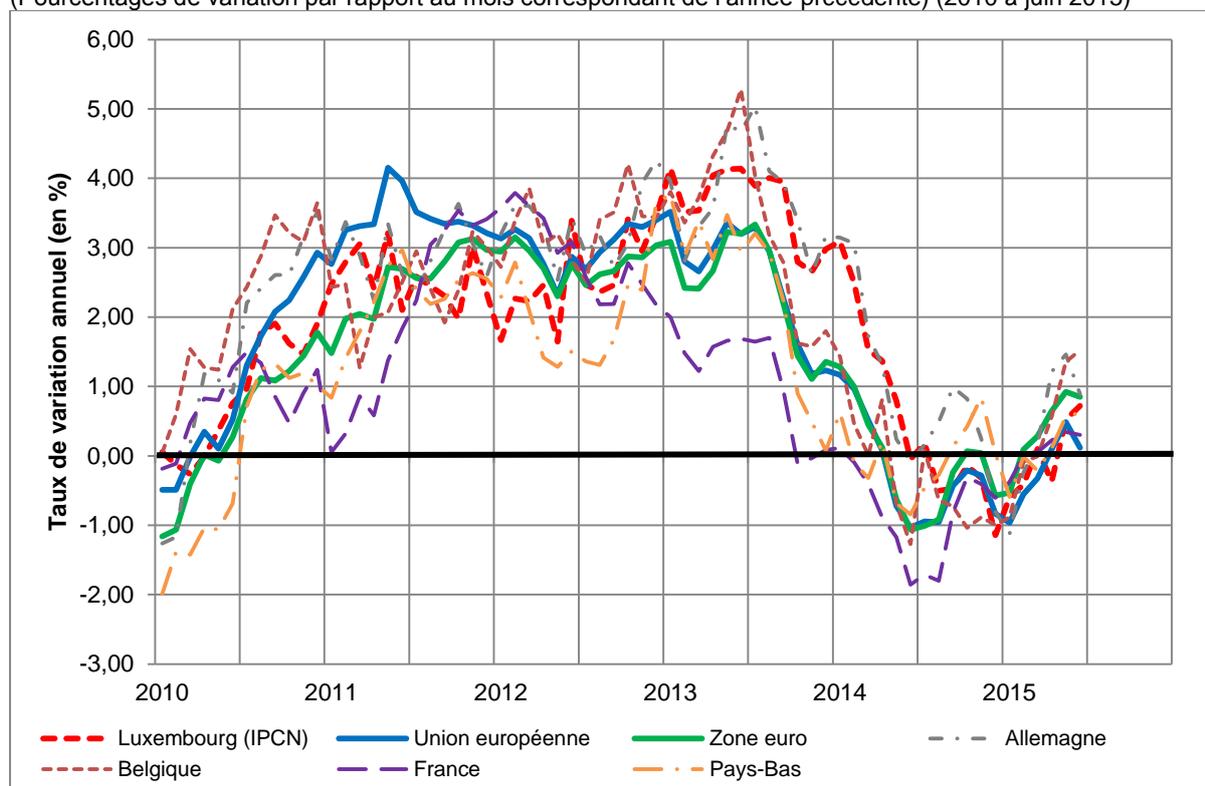
L'évolution de la catégorie *produits alimentaires et boissons non alcoolisées* a expliqué entre 14% (France) et 47% (Belgique) de l'inflation en 2013. En 2014, suite à la stabilisation des prix de cette catégorie, leur contribution a diminué fortement. En Allemagne et au Luxembourg, l'évolution des prix de l'alimentation était nettement plus élevée au début de l'année 2014 que dans les autres pays analysés, avant de devenir négatif à partir de juin 2014. En mai et juin 2015, le taux de variation annuel est de nouveau positif au Luxembourg (0,5%, respectivement 0,7%), mais reste en-dessous des taux de la Belgique et de l'Allemagne. Les plus grandes différences d'évolution entre le Luxembourg et l'UE peuvent être constatées pour les positions *café, thé et cacao* (LU : +1,2%, UE : +3,6%), *lait, fromage et œufs* (LU : +0,6%, UE : -1,6%) et *poisson* (LU : -0,8%, UE : +1,0%)¹⁹.

¹⁸ Voir aussi le point 1.5 du présent rapport

¹⁹ Voir aussi le Tableau 2-6

Graphique 2-4 : Evolution de la catégorie « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées »

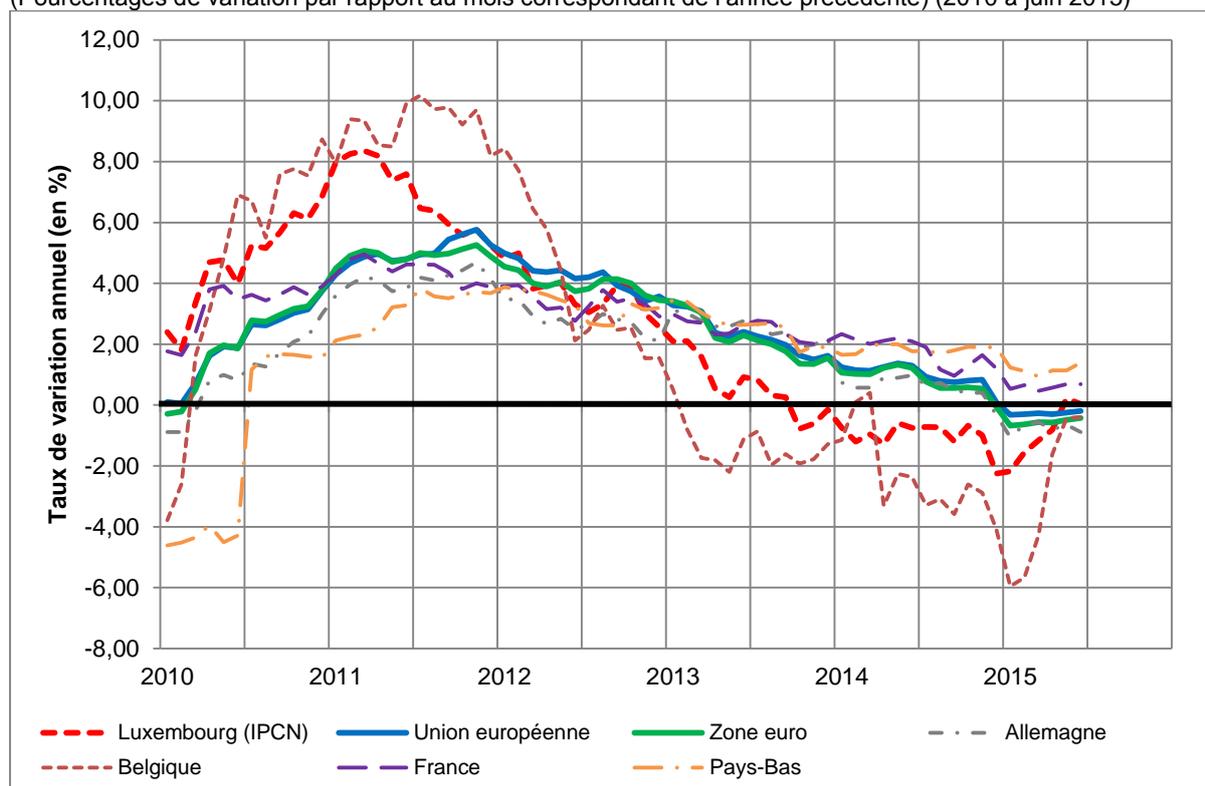
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2015)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La catégorie *logement, eau, électricité et combustibles* a fortement évolué les dernières années en Europe, surtout à cause de l'augmentation des produits énergétiques (électricité, gaz, combustibles liquides) et, dans une moindre mesure, suite à l'augmentation du prix des services relatifs à l'eau. L'évolution au Luxembourg était plus rapide dans les années 2010 et 2011, majoritairement à cause de la transposition de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) par la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, qui avait un effet considérable sur les services relatifs à l'eau. Depuis fin 2013, l'évolution des prix de cette catégorie est négative au Luxembourg et en Belgique et la pression dans les autres pays a nettement diminué. Une raison pour cette évolution négative au Luxembourg se trouve au mouvement à la baisse du prix du gaz et du chauffage depuis fin 2013. Pendant toute l'année 2014, les prix de cette catégorie ont baissé, ce qui était lié aux produits énergétiques, tandis que les produits hors énergie de cette catégorie ont continué à augmenter non seulement au Luxembourg, mais aussi dans les autres pays analysés (par exemple les loyers ont augmenté de 4,3% aux Pays-Bas et l'enlèvement des ordures ménages a progressé de 19% en Belgique pendant les six premiers mois de l'année).

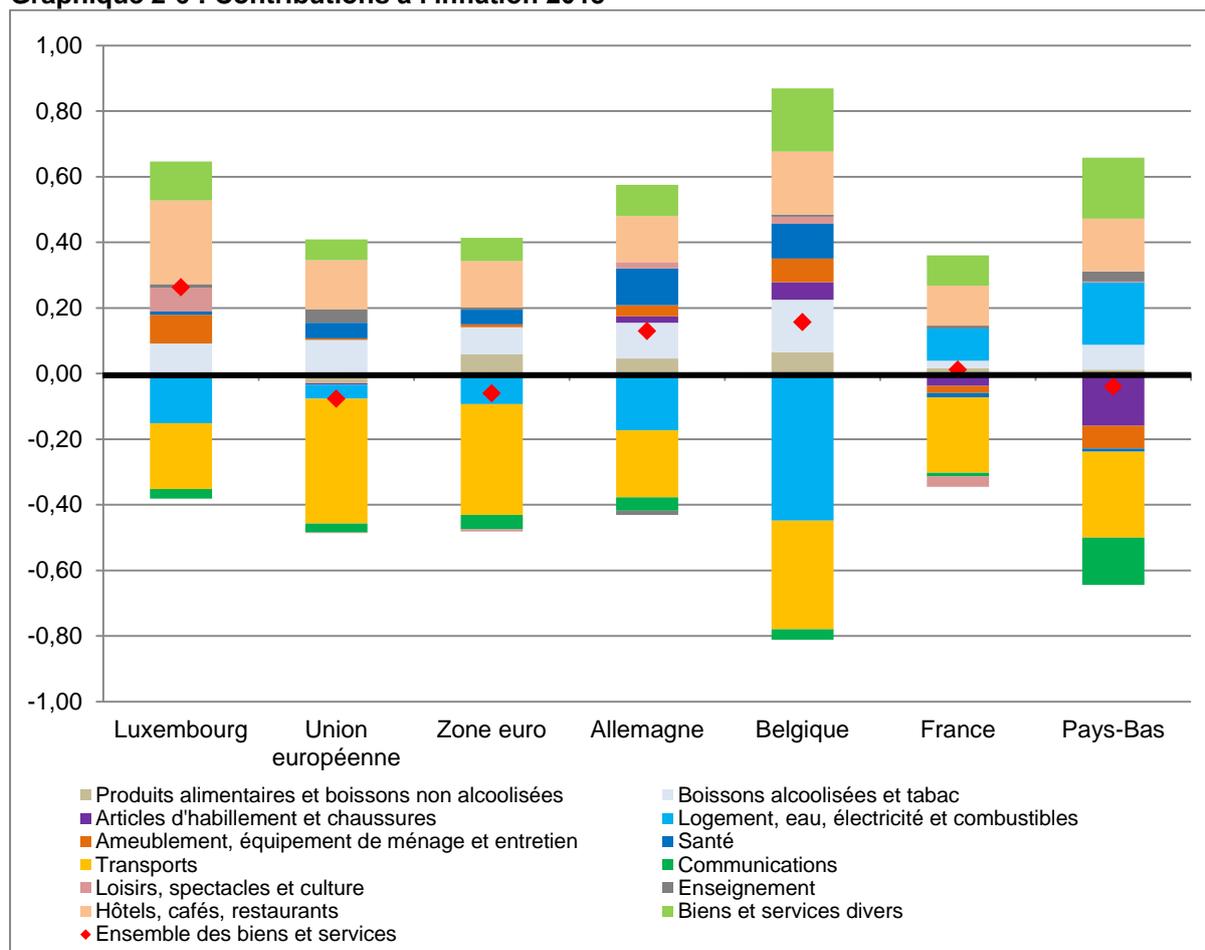
Graphique 2-5 : Evolution de la catégorie « logement, eau, électricité et combustibles »
(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2015)



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Les *biens et services divers* ont évolué moins rapidement au Luxembourg que dans les pays voisins : au premier semestre 2015, les prix de cette catégorie, qui regroupe entre autres les soins personnels, la protection sociale, les assurances et les services financiers, ont augmenté en moyenne de 0,76% au Luxembourg, tandis que l'évolution était entre 0,86% (France) et 2,08% (Belgique). Cette différence peut s'expliquer par la stabilité des prix du secteur de la protection sociale au Luxembourg, tandis que les prix ont fortement augmenté en Allemagne (3,2%), en Belgique (+4,1%) et aux Pays-Bas (+6,2%). La position *salons de coiffure et esthétique corporelle* a augmenté de 3,4% au Luxembourg au premier semestre de l'année 2015 et donc plus que pendant les dernières années (ce qui peut être expliqué par la hausse de la TVA), cependant on constate des évolutions similaires dans les autres pays (Allemagne +3,3%, Belgique +2,4%, Pays-Bas +2,2%).

Graphique 2-6 : Contributions à l'inflation 2015



Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-5 : Contributions à l'inflation en 2015

(en points de pourcentages)

	UE	Zone euro	GER	BEL	FRA	NED	LUX (IPCN)
<i>Ensemble des biens et services</i>	-0,08	-0,06	0,13	0,16	0,01	-0,04	0,26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	-0,03	0,06	0,05	0,07	0,02	0,01	-0,01
Boissons alcoolisées et tabac	0,10	0,08	0,11	0,16	0,02	0,08	0,09
Articles d'habillement et chaussures	0,00	0,00	0,02	0,05	-0,04	-0,16	-0,01
Logement, eau, électricité et combustibles	-0,04	-0,09	-0,17	-0,45	0,10	0,19	-0,14
Ameublement, équipement de ménage et entretien	0,00	0,01	0,03	0,07	-0,02	-0,07	0,09
Santé	0,05	0,04	0,11	0,11	-0,01	-0,01	0,01
Transports	-0,38	-0,34	-0,20	-0,33	-0,23	-0,26	-0,20
Communications	-0,03	-0,04	-0,04	-0,03	-0,01	-0,14	-0,03
Loisirs, spectacles et culture	0,00	-0,01	0,02	0,02	-0,03	0,00	0,07
Enseignement	0,04	0,01	-0,01	0,01	0,01	0,03	0,01
Hôtels, cafés, restaurants	0,15	0,14	0,14	0,19	0,12	0,16	0,25
Biens et services divers	0,06	0,07	0,10	0,19	0,09	0,19	0,12

Source: STATEC, Eurostat. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-6 : Evolution de quelques positions de l'indice des prix (en pourcentages par rapport au premier semestre 2014)

Position	Libellé	UE	Zone euro	BE	DE	FR	NL	LU
01.1.4.	Lait, fromages et œufs	-1,62	-1,37	-2,16	-3,14	-1,16	1,21	0,64
01.2.1.	Café, thé, cacao	3,58	4,38	7,66	10,00	-0,68	8,48	1,22
02.1.3.	Bière	0,20	1,08	3,53	1,73	-0,55	-1,83	2,66
03.1.1.	Tissus d'habillement	2,51	2,92	0,53	3,48	1,93	(*)	-3,52
04.3.1.	Produits pour travaux courants d'entretien et de réparation du logement	0,36	0,55	1,17	1,06	0,15	0,38	4,01
04.4.2.	Collecte des ordures ménagères	-0,98	-1,20	19,13	0,32	1,86	0,48	3,25
04.5.	Electricité, gaz et autres combustibles	-2,90	-3,67	-9,00	-4,59	-0,15	-2,16	-7,17
05.1.2.	Tapis et autres revêtements de sol	-0,28	1,13	0,62	3,91	0,65	-2,20	-0,20
05.3.3.	Réparation des appareils ménagers	0,93	1,57	(*)	2,61	2,19	1,79	4,80
05.6.2.	Services domestiques et services pour l'habitation	1,69	1,47	4,80	4,87	0,23	1,16	1,00
07.2.	Utilisation des véhicules personnels	-5,08	-4,51	-4,96	-3,58	-2,86	-4,71	-4,16
07.3.3.	Transport de personnes par air	0,99	0,55	5,61	1,84	-0,13	3,18	-8,45
8.1.	Services postaux	4,32	5,08	3,60	2,20	8,96	7,08	0,45
9.1.1.	Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	-6,67	-6,44	-4,73	-6,53	-7,30	-8,29	-11,70
9.1.2.	Equipement photographique et cinématographique, instruments d'optique	-3,68	-2,26	-3,80	-0,18	-11,28	-4,33	-13,40
9.1.3.	Matériel de traitement de l'information	-8,03	-6,35	-6,88	-3,33	-6,36	-5,61	-2,27
9.5.	Presse, librairie et papeterie	2,12	1,73	2,35	1,85	1,89	1,12	3,14
12.4.	Protection sociale	2,58	2,52	4,13	3,23	1,65	6,15	0,26
12.5.	Assurances	0,96	0,91	1,94	0,63	1,91	2,33	0,11

Source: STATEC, Eurostat.

(*) pas repris dans l'indice

2.4 Analyse de l'inflation dans la Grande Région

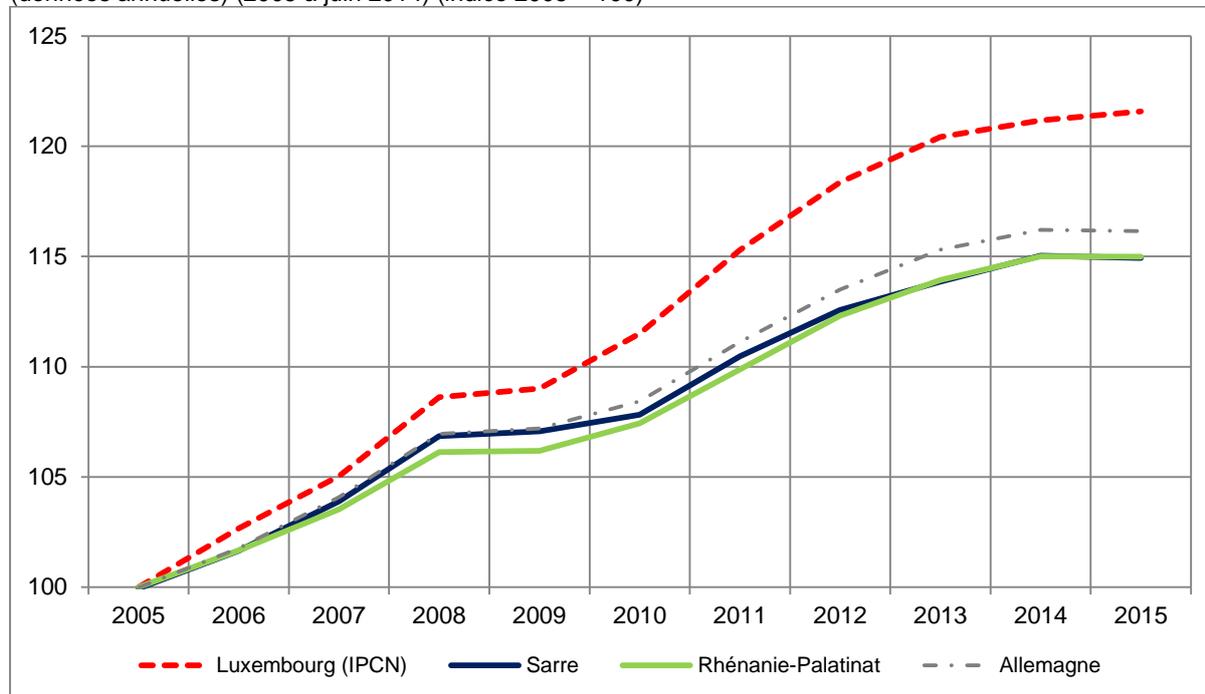
La Grande Région regroupe le Grand-Duché de Luxembourg, la Lorraine en France, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre en Allemagne, la Wallonie en Belgique. Elle occupe une superficie totale de 65.401 km² et sa population compte plus que 11 millions d'habitants.

En plus des analyses au niveau national dans le chapitre précédent, une analyse plus approfondie des prix à la consommation de la Grande Région semble nécessaire pour comparer le Luxembourg avec ses principaux partenaires économiques. Cependant, les données belges et françaises disponibles sont in fine des données nationales et non pas régionales, donc il est impossible de faire des analyses spécifiques pour l'ensemble des régions de la zone. Seulement l'Allemagne fournit des chiffres spécifiques pour chaque Etat fédéré, donc aussi pour la Sarre²⁰ et pour la Rhénanie-Palatinat²¹. La pondération des différentes catégories est la même que celle de l'indice des prix à la consommation national de l'Allemagne (Verbraucherpreisindex, VPI), qui se différencie, par sa pondération et par ses règles de collecte et de calcul, de l'IPCH (harmonisierter Verbraucherpreisindex, HVPI) publié par Eurostat. La pondération de ces deux pays fédérés dans le VPI allemand est de 4,8% (Rhénanie-Palatinat), respectivement de 1,2% (Sarre)²².

Le taux d'inflation de ces deux Etats fédérés est assez proche de l'inflation allemande. Entre 2005 et juin 2015, l'évolution annuelle moyenne était de 1,5% en Rhénanie-Palatinat et en Sarre (Allemagne 1,6% en moyenne), tandis que le taux moyen luxembourgeois était de 2,16%.

Graphique 2-7 : Indice des prix à la consommation dans la Grande Région

(données annuelles) (2005 à juin 2014) (indice 2005 = 100)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

²⁰ <http://www.saarland.de/statistik.htm>

²¹ <http://www.statistik.rlp.de/>

²²

https://www.destatis.de/DE/Publikationen/WirtschaftStatistik/Preise/VerbraucherpreisstatistikNeueBasis_52013.pdf?blob=publicationFile

Généralement, l'inflation des deux Etats fédérés est proche de l'inflation globale de l'Allemagne et suit les mêmes tendances. La différence entre le taux d'inflation luxembourgeois et celui de nos voisins allemands a diminué pendant les dernières années. En 2014, l'inflation luxembourgeoise (0,63%) était inférieure à celle de l'Allemagne (0,78%) et celles des deux Etats fédérés (1,02% et 0,94%). Au premier semestre 2015, l'inflation luxembourgeoise est de nouveau supérieure à celle de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat.

Tableau 2-7 : Evolution de l'inflation dans la Grande Région

(en pourcentages de variation par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

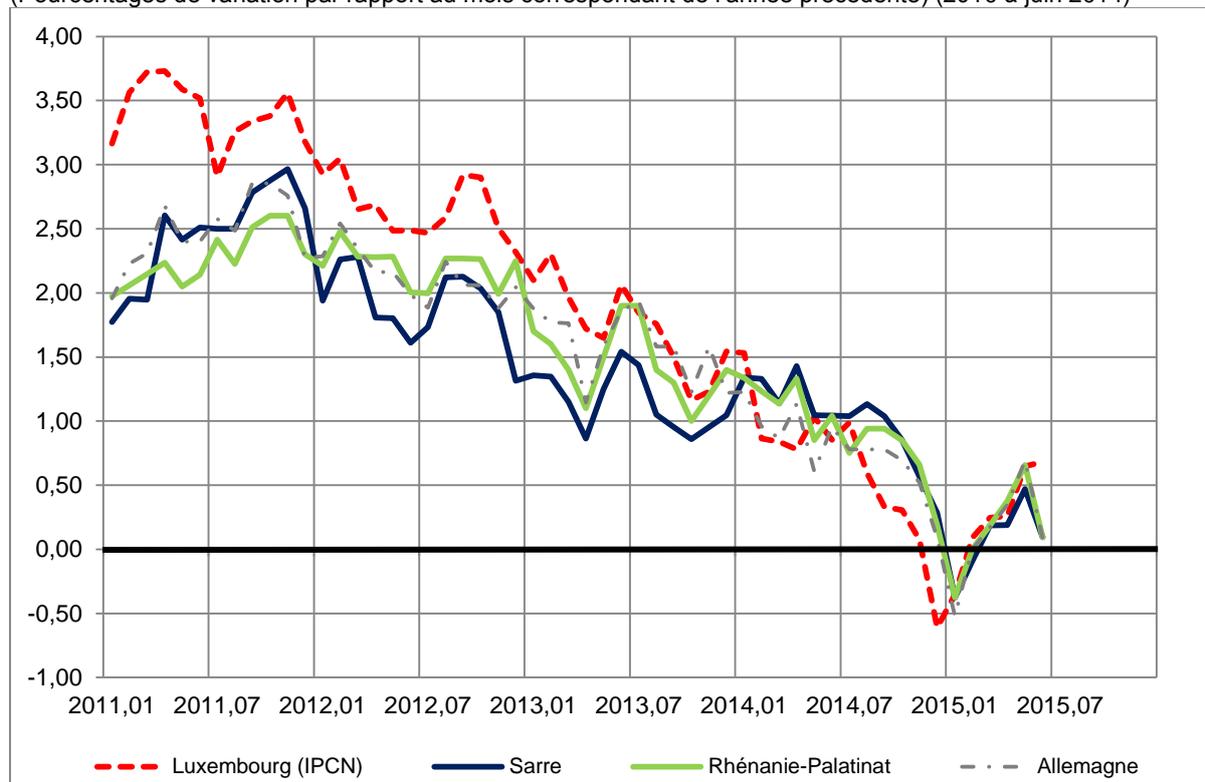
	Semestre 1 2014	Semestre 2 2014	2014	Semestre 1 2015
Luxembourg (IPCN)	0,98	0,28	0,63	0,26
Allemagne	0,96	0,60	0,78	0,13
Sarre	1,22	0,82	1,02	0,08
Rhénanie-Palatinat	1,15	0,72	0,94	0,16

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

La plus grande différence d'évolution des prix peut être constatée dans la catégorie *Hôtels, cafés, restaurants*, suite à la hausse de la TVA dans ce secteur au Luxembourg. Les prix de l'alimentation sont restés constants au Luxembourg, contrairement aux deux Etats fédérés, où cette catégorie a connu une légère hausse pendant le premier semestre 2015.

Graphique 2-8 : Evolution récente de l'inflation de la Grande Région

(Pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente) (2010 à juin 2014)



Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix

Tableau 2-8 : Evolution des différentes catégories et contribution à l'inflation de la Grande Région au premier semestre 2015

(en pourcentages par rapport au premier semestre 2014)

	Rhénanie-Palatinat		Sarre		Luxembourg (IPCN)	
	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution	Evolution	Contribution
<i>Ensemble des biens et services</i>	0,16	0,16	0,08	0,08	0,26	0,26
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0,38	0,04	0,40	0,04	-0,01	-0,01
Boissons alcoolisées et tabac	2,86	0,11	2,29	0,09	2,36	0,09
Articles d'habillement et chaussures	0,62	0,03	-0,63	-0,03	-0,26	-0,01
Logement, eau, électricité et combustibles	-0,29	-0,09	-0,42	-0,13	-0,91	-0,14
Ameublement, équipement de ménage et entretien	-0,02	0,00	0,58	0,03	1,20	0,09
Santé	2,82	0,13	1,39	0,06	0,39	0,01
Transports	-1,75	-0,24	-1,44	-0,19	-0,85	-0,20
Communications	-1,15	-0,03	-1,13	-0,03	-1,16	-0,03
Loisirs, spectacles et culture	0,34	0,04	0,53	0,06	0,79	0,07
Enseignement	1,26	0,01	2,79	0,02	0,85	0,01
Hôtels, cafés, restaurants	2,51	0,11	1,61	0,07	3,69	0,25
Biens et services divers	0,89	0,06	1,46	0,10	0,76	0,12

Source: STATEC, Eurostat, Statistisches Landesamt Rheinland-Pfalz, Statistisches Amt Saarland. Calculs: Observatoire de la formation des prix